



SYNDICAT D'ELIMINATION
ET DE VALORISATION
DES DÉCHETS DU CALAISISIS

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

Centre administratif
281, rue Jacques Monod
B.P 20
62101 Calais cedex
Tél. 03 21 19 58 30
Fax. 03 21 36 58 41

SOMMAIRE

Indicateurs techniques

1	Présentation générale du SEVADEC	p. 4
2	Le centre de tri	p. 18
3	Les 8 déchèteries	p. 30
4	Le centre de valorisation organique	p. 42
5	Le centre de transfert	p. 56
6	Récapitulatif	p. 62
7	Les indicateurs financiers	p. 64
8	La prévention des déchets	p. 68
9	La communication	p. 78
10	Le lexique	p. 85

1. Présentation générale du SEVADEC

~ Création :

Le SEVADEC : Syndicat d'Élimination et la Valorisation des Déchets du Calaisis, a été créé par Arrêté Préfectoral, en date du 2 juin 2000. Il est constitué de 3 structures de coopération intercommunale :

- **Cap Calaisis Terre d'Opale** : Communauté d'agglomération composée de 5 communes (Calais, Coulogne, Marck, Blériot-Sangatte et Coquelles), pour 98 088 habitants.
- La **CCRA**: Communauté de Communes de la Région d'Audruicq composée de 15 communes, pour 26 165 habitants.
- Le **SMIRTOM**: Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Calaisis regroupant 43 communes, pour 37 974 habitants.

~ Territoire :



~ Compétences :

Les statuts du SEVADEC précisent :

- Article 2 : Objet

Le SEVADEC a pour objet de prendre en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par les membres du SEVADEC en réalisant :

• **La construction d'une unité de valorisation des déchets fermentescibles** par traitement biologique conforme aux normes européennes.

• **La mise en place d'un centre de tri** des déchets municipaux, dans le cadre de la valorisation matière par recyclage des matériaux.

• **L'installation de déchèteries.**

• Des prestations de service relatives au traitement des déchets.

Par ailleurs, il procèdera aux études utiles pour la définition des capacités nécessaires de ces équipements ainsi que pour la localisation géographique.

Il assurera la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissements et décidera de leur gestion (régie directe, marchés publics, délégation de service public etc...)

Le SEVADEC exerce la compétence « traitement des déchets des ménages », à savoir : le traitement, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que des opérations de transport, de tri ou stockage (déchèteries) qui s'y rapportent.

Par contre, les Communes et Structures intercommunales conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets (qui relèvent du service public, déchets et autres résidus le cas échéant, elle procèderont à la mise en place de la collecte sélective). Les modalités de cette collecte devront correspondre aux exigences techniques fixées par le Syndicat Mixte en rapport avec l'unité de valorisation organique et les contrats de valorisation matière. Par ailleurs, les collectivités adhérentes obligent à faire traiter la totalité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir. Elles pourront utiliser pour leur propre compte les dispositions financières de la section 1 chapitre I et de la section 9 du chapitre III du titre III, du livre III de la 2ème partie du Code Général des Collectivités Territoriales relative à la redevance pour l'enlèvement des déchets, ordures et résidus, redevances d'enlèvement des ordures ménagères sur les terrains de camping et redevance spéciale et taxe d'enlèvement.

Le SEVADEC pourra contribuer à une prise en charge des surcoûts de la mise en place de la collecte sélective par les Collectivités membres.

Le SEVADEC pourra mener des études en matière d'économie d'énergie et d'environnement.

Le SEVADEC est habilité à réaliser des prestations de services pour :

- **des collectivités locales non membres du syndicat ;**

- **des entreprises privées ou professionnelles** situées ou non sur le territoire des collectivités adhérentes.

~ Historique :

- * 1999 :
 - Première mise en place des collectes sélectives à quatre flux en porte-à-porte.
- * 2000 :
 - Création du Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis.
- * 2003 :
 - Lancement de la première plateforme HQE française de valorisation des déchets.
- * 2004 :
 - Inauguration (le 25 juin) du centre de tri fonctionnant selon les normes HQE.
 - Mise en service de 3 déchèteries (Toul, Monod et Audruicq).
- * 2005 :
 - Mise en service de 3 déchèteries HQE supplémentaires (Oye-Plage, Guînes, Louches).
- * 2006 :
 - Mise à disposition du centre de transfert (1er janvier).
 - Construction de l'usine de biométhanisation.
- * 2007 :
 - Mise en service de l'usine de biométhanisation.
- * 2008 :
 - Mise en service de 2 déchèteries HQE supplémentaires (Peuplingues, Calais Epinal).
- * 2009 :
 - Mise en service de la 8^{ème} déchèterie du SEVADEC (Licques).
- * 2010 :
 - Signature du Programme local de Prévention (PLP) par le SEVADEC et l'ADEME.
- * 2012 :
 - Travaux de modernisation du centre de tri.

2013

• Suite à la dissolution de la CCRAVH (*Communauté de Communes de la Région d'Ardres et de la Vallée de la Hem*), le 30 décembre 2013, le **SEVADEC perd 11 communes**, rattachées à la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et à la Communauté d'Agglomération de Saint-Omer.

~ Ses équipements

Le SEVADEC exerce la compétence «traitement des déchets ménagers», c'est-à-dire le traitement, la mise en décharge des déchets non dangereux ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage s'y rapportant.

Il prend en charge la valorisation matière et énergétique des déchets ménagers et assimilés collectés par ses membres grâce à la construction mais aussi l'exploitation du centre de tri des emballages, de l'usine de biométhanisation et du réseau de 8 déchèteries.

Cependant, les communes et les structures intercommunales se sont engagées à mettre en place une collecte sélective adaptée sur leur territoire respectif. Ainsi, elles conservent leur responsabilité en matière de collecte des déchets.

Par ailleurs, les collectivités adhérentes s'engagent à faire traiter l'intégralité de leurs déchets dans les installations qui ont été conçues et calibrées pour les accueillir.

Afin de traiter l'ensemble des déchets de son territoire tout en respectant le PDED (Plan Départemental d'Élimination des Déchets), le SEVADEC possède des équipements performants adaptés à chaque type de déchets reçu, à la géographie de son territoire et dimensionnés pour des tonnages à l'horizon 2015.



Les collectivités adhérentes au SEVADEC

Cap Calais: Communauté d'Agglomération du **Calais** qui se compose de 5 communes (Calais, Coulogne, Marck, Blériot-Sangatte et Coquelles) comprenant 98 088 habitants⁽¹⁾

CCRA: Communauté de **C**ommunes de la **R**égion d'**A**udruicq composée de 15 communes et de 26 165 habitants⁽¹⁾

SMIRTOM: Syndicat **M**ixte **I**ntercommunal de **R**amassage et de **T**raitement des **O**rdures **M**énagères du Calais regroupant 43 communes pour une population de 37 974 habitants⁽¹⁾

Afin d'exercer correctement sa compétence, le SEVADEC dispose de divers équipements tels que :

- un **centre de tri HQE (haute qualité environnementale)**
- une **plate-forme de regroupement du verre**
- un **réseau de 8 déchèteries HQE***
- un **centre de transfert des OMR**
- un **centre de valorisation organique** (appelé **usine de biométhanisation**)

(1) cf- Notes complémentaires à la fin du rapport

Un centre de tri HQE

Inauguré en 2004, il a été rénové en 2012 afin d'améliorer les conditions de travail des valoristes. Celui-ci a pour but le tri des emballages ménagers provenant de la collecte sélective afin de permettre une valorisation matière (capacité maximale : 11 000 tonnes/an).



Une plate-forme de regroupement du verre

Elle centralise les dépôts provenant des colonnes d'apports volontaires et de la collecte sélective (capacité maximale : 7 900 tonnes/an).

Un centre de transfert des ordures ménagères

C'est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper des déchets dans de plus grands moyens de transport. Chaque type de déchets (ordures ménagères brutes et déchets verts) possède sa propre fosse puis les déchets sont chargés dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitements respectifs (capacité maximale : 86 000 tonnes/an).



Un réseau de 8 déchèteries couvertes HQE

Chaque déchèterie est un lieu organisé, clos et gardienné où particuliers et entreprises peuvent déposer leurs déchets non acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte (métaux, équipements électriques et électroniques, gravats, déchets verts, huiles, bois, encombrants, ...). Leur avantage majeur pour l'environnement est de limiter le développement des dépôts sauvages et donc les risques de pollution des sols et des eaux. Grâce à la collecte sélective des déchets dans divers conteneurs, les différentes catégories de déchets sont ensuite orientées vers des filières de traitement adaptées favorisant ainsi leur recyclage.



Un centre de valorisation organique

Ce centre valorise les déchets fermentescibles (capacité maximale : 27 000 tonnes/an) ainsi que les huiles et graisses alimentaires (capacité maximale : 1 000 tonnes/an).

~ Organisation de la collecte

Les structures intercommunales qui composent le SEVADEC ont conservé leur compétence en matière de collecte des déchets :

- Les collectes des communes du SMIRTOM s'effectuent en **régie communale**.
- Les services de collecte des communes de la CCRA sont assurés par des **prestataires privés**.

- Les villes de Calais, Marck et Coulogne assurent indépendamment leur **propre collecte**.
- Les déchets des autres communes de Cap Calaisis (Coquelles et Blériot-Sangatte) sont collectés par le SMIRTOM en tant que **prestataire de service**.

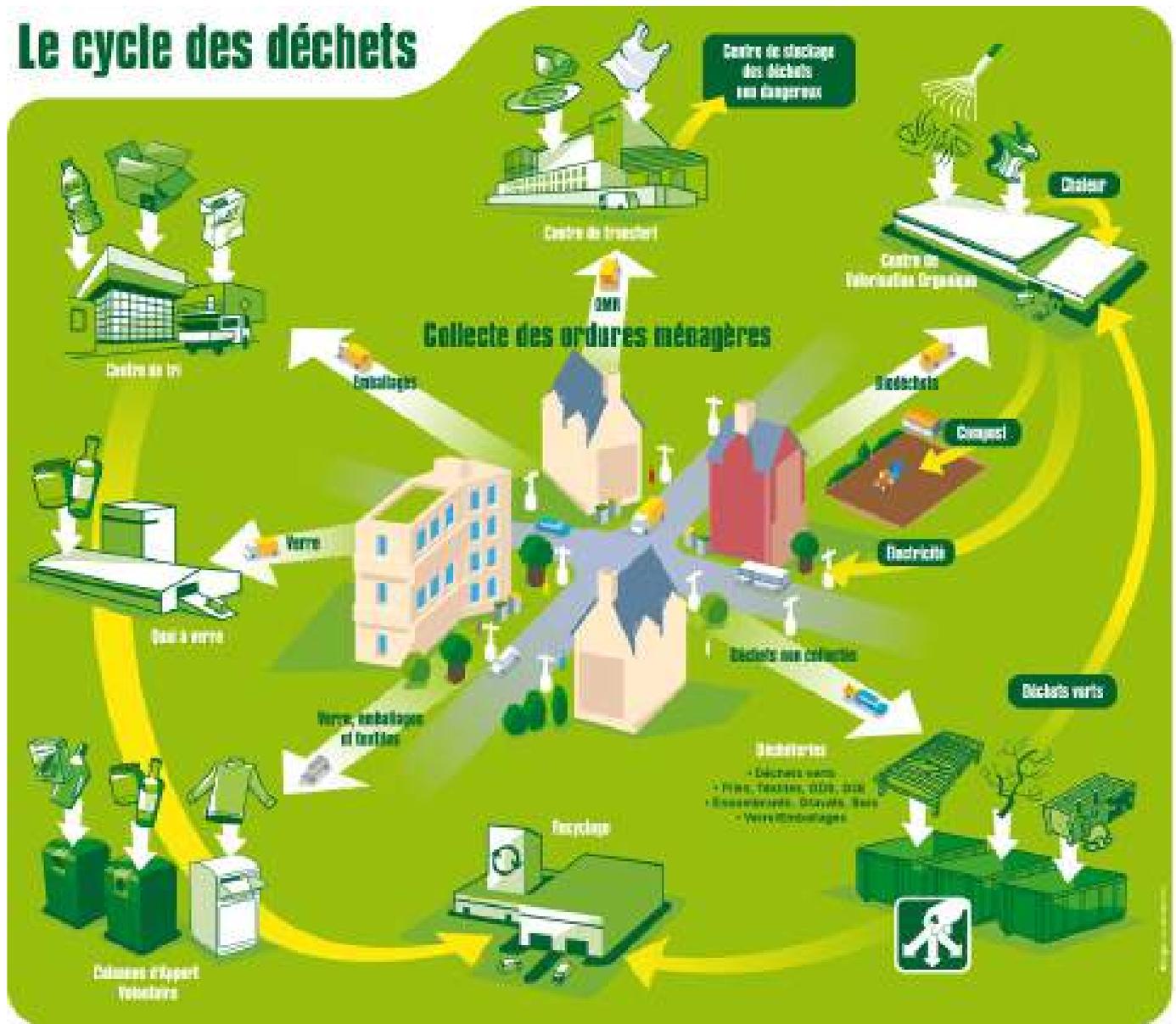
Type de collecte	Type de déchets	Calais	SMIRTOM	CCRA	Coulogne Marck	Coquelles Sangatte
Porte-à-porte (1 fois/semaine)	Ordures ménagères					
	Fermentescibles + Petits végétaux					
	Journaux, Magazines					
	Emballages ménagers					
	Verre					
Porte-à-porte spécifique	Encombrants	Sur rendez-vous	A la demande des communes	2 fois/an	1 fois/mois	Sur rendez-vous
	Déchets verts	OUI	NON	NON	Sur rendez-vous	NON
Bornes d'apport volontaire	Emballages ménagers		NON	NON	NON	NON
	Verre					
Collecte des marchés	Déchets des marchés	OUI				

Apport volontaire en déchèterie
(8 déchèteries sur l'ensemble du territoire du SEVADEC)



~ Schéma d'organisation des déchets collectés

Le cycle des déchets



~ Ses instances

Le SEVADEC est une **collectivité territoriale** dirigée par un Comité Syndical composé de 44 membres. Ces derniers ont été élus lors d'une réunion le 19 mai 2008.

Le Comité Syndical est constitué d'**un président**, de **3 vice-présidents**, de **18 membres titulaires** ainsi que de 22 suppléants.

Chaque conseil municipal des 63 communes composant le territoire du SEVADEC désigne des

délégués destinés à siéger dans l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Ils se réunissent et nomment eux-mêmes les délégués qui siégeront au sein du SEVADEC, collectivité à laquelle ils ont transféré la compétence de traitement des déchets tout en conservant celle de la collecte.

Les membres du bureau en 2013

M. Guy ALLEMAND
Cap Calaisis

Président

M. Jacques RIVENET
S.M.I.R.T.O.M.
1^{er} vice président

Délégué aux finances

M. Olivier MAJEWICZ
C.C.R.A.
2^{ème} vice président

Délégué au personnel

M. Philippe MIGNONET
Cap Calaisis
3^{ème} vice président

Délégué aux travaux et à la communication

M. Marc BOUTROY
S.M.I.R.T.O.M.

Membre titulaire du Bureau Syndical

M. Olivier PLANQUE
C.C.R.A.

Membre titulaire du Bureau Syndical

M. Laurent PERON
Cap Calaisis

Membre titulaire du Bureau Syndical

Liste des délégués du Comité Syndical en 2013



Les délégués titulaires

- Emmanuel AGIUS
- Guy ALLEMAND
- Philippe BLET
- Natacha BOUCHART
- Jean-Luc CARON
- Jean-Claude DUBUT
- Manuel DUQUENOY
- Michel HAMY
- Philippe MIGNONET
- Laurent PERON
- Michel ROUYER

Les délégués suppléants

- Pascal PESTRE
- Jacqueline DEWET
- Maurice DHUNE
- Patrick DUSAUTOIR
- Patrick FONTAINE
- Serge PERON
- Sylviane PETIT
- Marcel SAINSARD
- Olivier SEILLER
- Cathy VENDEL
- Jacques ZORY



Les délégués titulaires

- Jean-Michel BOUHIN
- Marc BOUTROY
- Hubert GEST
- Jean-Michel MARCOTTE
- Marc MEDINE
- Jacques RIVENET

Les délégués suppléants

- Franck DELABASSERUE
- Richard GOSSE
- Jean-Luc MAROT
- Pierre PREVOST
- Bernard RIVENET
- Laurent VASSEUR



Communauté de Communes
de la Région d'Audruicq

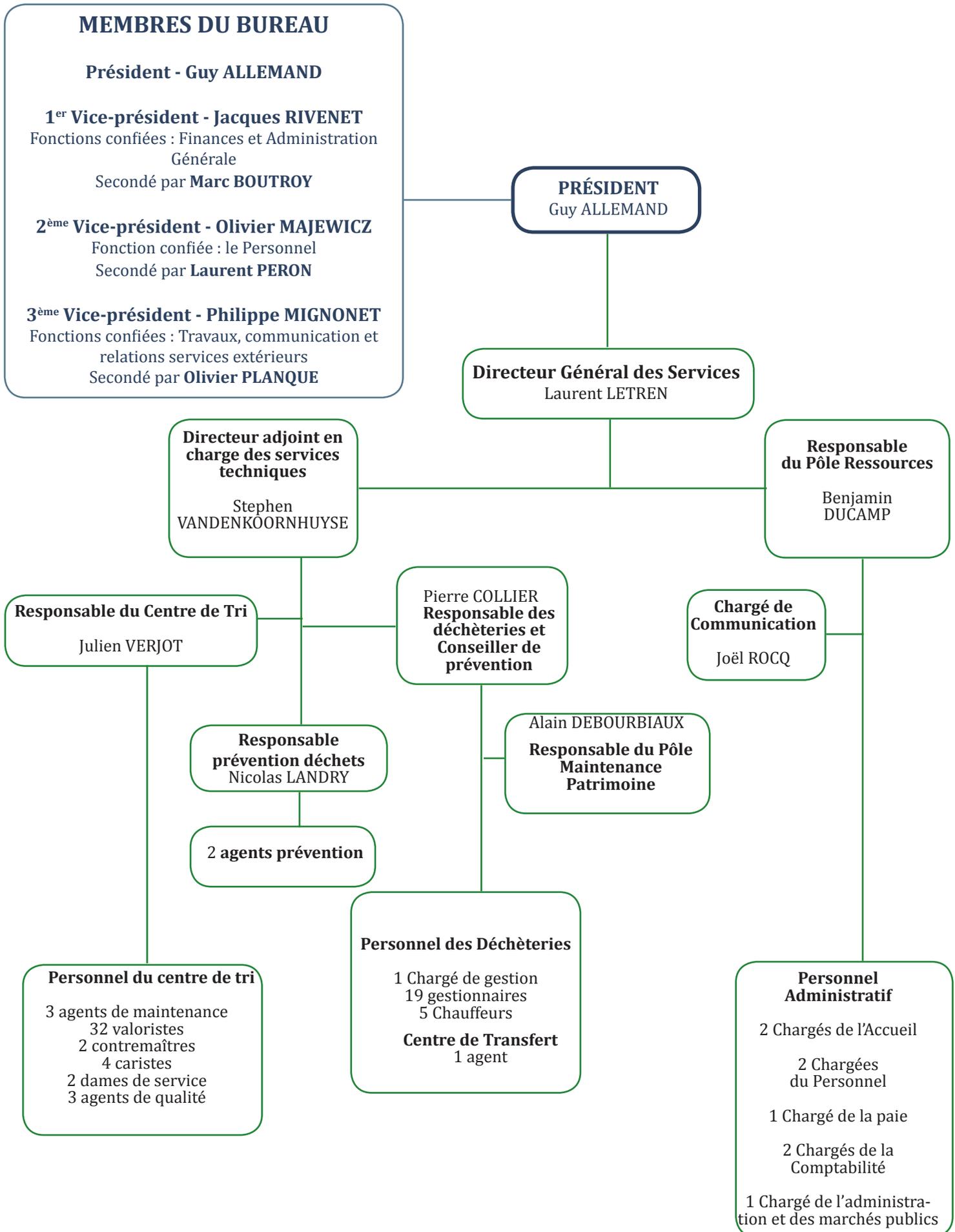
Les délégués titulaires

- Yves BEUGNET
- Frédéric COPPIN
- André LOTOI
- Olivier MAJEWICZ
- Olivier PLANQUE

Les délégués suppléants

- Daniel DENOLF
- Bruno LANDY
- Julien PRUVOT
- Lucien VANBOSSSEL
- Gérard VERQUERE

~ Organisation au sein du SEVADEC



~ Bilan social 2013

- Répartition par sexe et par âge des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2013

		Sexe		
		Hommes	Femmes	Les 2 sexes
Age atteint au 31/12/13	moins de 25 ans	3	2	5
	25 à 29 ans	8	3	11
	30 à 34 ans	9	1	10
	35 à 39 ans	2	0	2
	40 à 44 ans	13	1	14
	45 à 49 ans	14	1	15
	50 à 54 ans	12	6	18
	55 à 59 ans	13	0	13
	60 à 64 ans	1	0	1
	65 ans et plus	0	0	0
Total		75	14	89

- Répartition par statut et par service des agents titulaires, stagiaires et contractuels en 2013

	Titulaires	Stagiaires	Contractuels	TOTAL
Centre administratif	9	1	5	15
Centre de transfert	1	0	0	1
Centre de tri	42	0	5	47
Déchèteries	26	0	0	26
TOTAL	78	1	10	89

Répartition par catégorie hiérarchique en 2013

- Catégorie A : 2,24 %
- Catégorie B : 3,37 %
- Catégorie C : 83,15 %
- Contrat droit privé : 11,24%

Répartition par modalité d'exercice du temps de travail en 2013

- Temps complet : 95,51 %
- Temps partiel : 4,49 %

Informations complémentaires

- En 2013, au sein du SEVADEC, 2 agents ont fait l'objet d'une titularisation et 34 agents d'un avancement.
- Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est de 7,32 %.
- On dénombre, pour l'ensemble des agents, 3031 journées d'absence pour 2013 (1909 pour les maladies ordinaires, 208 pour les maladies

de longue durée, 653 pour les accidents de travail et 261 jours de mise en disposition), soit une hausse de 5,80 % par rapport au bilan social de 2012 (2 864 journées d'absence).

~ Ses objectifs

L'objectif du **Plan Départemental d'Élimination des Déchets (PDED)** est de **valoriser 50% des déchets** relevant de la compétence des collectivités locales collectés pour récupérer des matériaux en vue de leur réutilisation et de leur recyclage matière ou organique. Seuls les déchets ultimes seront acceptés en décharge.

Le PDED stipule aussi que les collectivités de traitement des déchets implantent des **déchèteries à moins de dix minutes de chaque habitant**. Enfin, le PDED charge les collectivités d'envoyer et de traiter 50% des déchets collectés vers des filières de valorisation matière d'ici 2011. Objectif que le SEVADEC a réalisé dès 2009.



Le SEVADEC a pour but de **traiter l'ensemble des déchets** : ordures ménagères, emballages (plastique, aluminium, acier, carton, papier, verre), déchets verts, fermentescibles, gravats, bois, métaux, pneus, huiles, ... C'est pourquoi, en 2006, le syndicat a lancé la construction d'un centre de valorisation organique afin de pouvoir valoriser les déchets verts et fermentescibles.

Le SEVADEC est axé sur le **respect de l'environnement**. En effet, les équipements du SEVADEC ont été construits suivant les **normes H.Q.E.** dans le but d'atteindre une intégration optimale dans le paysage et d'être au maximum respectueux de l'environnement. De plus, la proximité des sites de traitement (plate-forme emballages, verres et

fermentescibles) permet de diminuer les coûts de transport, de réduire la production de gaz à effet de serre et, par conséquent, de préserver la couche d'ozone.

Le SEVADEC met en place des actions afin de **sensibiliser les citoyens au tri sélectif** et a créé en 2011 un pôle prévention déchets qui a pour objectif, de réduire sur 5 ans, de 7% au minimum la quantité d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles, fermentescibles, emballages et verre) qui transite par le syndicat. Il favorise la création d'emplois locaux grâce à la mise en place de nouveaux équipements, tels que la ressourcerie du Calaisis.

La Ressourcerie
du Calaisis



~ Ses partenaires

Dans le cadre de ses activités, le SEVADEC privilégie des liens avec différents partenaires :

- **Région Nord-Pas-de-Calais**



- **ADEME** (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) a pour mission de susciter, d'animer, de coordonner, de faciliter ou de réaliser des opérations en vue de la protection de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

- **FEDER** (Fonds Européens de Développement Régional) a pour but de renforcer la cohésion économique et sociale au sein de l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres régionaux.



Projet cofinancé par l'Union Européenne.
Europe s'engage avec le Fonds européen de développement régional.

- **ERP** (European Recycling Platform) est un éco-organisme chargé d'assurer, pour ses adhérents, l'enlèvement et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE).



- **SCRELEC** est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la collecte et le traitement des piles et des batteries usagées.



- **Éco-Emballages** est un éco-organisme agréé par l'État pour organiser, superviser et accompagner le recyclage des emballages ménagers en France.



- **Récylum** est un éco-organisme à but non lucratif en charge de la collecte et du recyclage des lampes usagées



- **FACE** (Fondation d'Aide Contre l'Exclusion) développe des actions pragmatiques et concrètes afin d'aider les personnes en difficulté à retrouver le chemin d'une intégration réussie dans sa cité et dans son travail.



- **Eco TLC** est un éco-organisme, né de la volonté des professionnels de l'industrie et du commerce des textiles, linge et chaussures, de s'unir pour assumer leur responsabilité environnementale.



2. Le centre de tri des déchets ménagers



Le **centre de tri** a pour but de valoriser la part d'emballages provenant de la collecte sélective. Il permet de trier les emballages afin de pouvoir les recycler grâce à des filières spécialisées. Sa capacité maximale est de 11 000 tonnes/an d'emballages.

Sont considérés comme emballages recyclables les déchets suivants :

- les bouteilles et les flacons en plastique
- les briques alimentaires
- les cartons et les cartonnettes
- les papiers
- les emballages en aluminium et en acier
- les bouteilles, les pots ainsi que les bocaux en verre

Des camions, mono ou bi-compartimentés en fonction des secteurs de collecte, acheminent les déchets au centre de tri. Ceux-ci disposent d'un badge spécifique à leur collectivité afin de connaître la zone de collecte. Un **pont à bascule** permet de peser ces camions puis les déchets sont déversés dans l'aire de stockage destinée à les recevoir.

Après être passés dans un **ouvreur de sac**, les déchets sont déposés sur un tapis et étalés grâce à un lamineur de couches. Ce tapis amène ensuite les déchets vers les machines de **tri ballistique**.

Ces machines se décomposent en 3 parties.

- La **1^{ère} machine** va séparer les grands cartons et grands plastiques pour les acheminer en cabine, le reste est dirigé vers la **2^{ème} machine**.

- La **2^{ème} machine** va séparer les corps plats (JRM et cartonnettes), acheminés vers la **cabine de tri**, des corps creux (canettes et bouteilles) dirigés vers la **3^{ème} machine**.

- La **3^{ème} machine** effectue la même opération que la **2^{ème}** mais de manière plus affinée (mailles de 6/6cm au lieu de 10/15cm sur la **2^{ème}**). Les petits corps plats vont donc être dirigés vers la cabine de tri, les fines vers le refus de tri, et les corps creux vers les lignes de séparation automatique des corps creux.

L'ensemble des corps creux passe alors sous l'overband afin de récupérer tous les emballages ferreux. Les matières ferreuses sont directement dirigées vers la presse à paquets.

- Ensuite, les corps creux vont passer sur une **table vibrante** afin d'y être bien séparés avant de subir un **tri optique** qui permet de trier le plastique en fonction de

sa couleur et de sa matière (P.E.T, P.E.H.D, ...

Enfin, les refus de tris issus du tri optique ainsi que les fines issues de la ballistique n°3 vont passer dans le **courant de Foucault** afin d'en extraire l'aluminium qui sera compressé en balles.

Une fois le tri mécanique réalisé, les déchets sont dirigés vers la cabine de tri où les **valoristes** vont séparer les matériaux par catégorie.

Ces différents types de déchets vont être conditionnés, ils seront compressés en balles afin de pouvoir être transportés vers différents **centres de valorisation**. En effet, une fois séparés par type de matériaux, les déchets sont revendus aux différentes filières de valorisation sélectionnées par les collectivités adhérentes. Seul le papier n'est pas pressé, il est vendu en vrac.

~ Récapitulatif des tonnages d'emballages en 2013

- Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrants au centre de tri en 2013

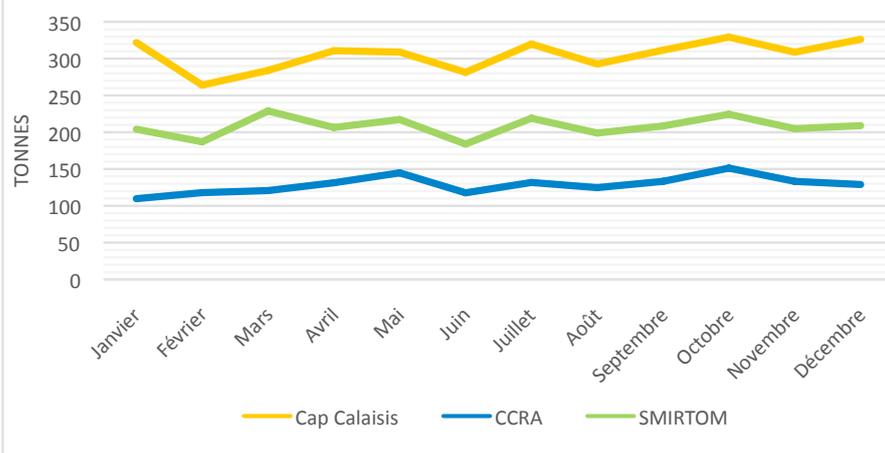
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
Janvier	321,88	109,7	204,1	635,68
Février	264,06	117,92	186,98	568,96
Mars	283,98	120,72	228,88	633,58
Avril	310,76	131,34	206,48	648,58
Mai	308,92	144,8	217,26	670,98
Juin	281,4	117,7	183,98	583,08
Juillet	319,76	131,74	219	670,5
Août	292,74	124,76	198,94	616,44
Septembre	311,56	133,26	208,54	653,36
Octobre	329,26	151,24	224,4	704,9
Novembre	308,78	133,26	204,84	646,88
Décembre	326,2	128,96	208,96	664,12
Total en tonnes	3 659,30	1 545,40	2 492,36	7 697,06

Au cours de l'année 2013, le centre de tri a vu transiter **7 697,06 tonnes** d'emballages ménagers provenant de Cap Calaisis, de la CCRA et du SMIRTOM.

Ainsi, on observe une **augmentation de 1,48 %** des emballages réceptionnés provenant de ces collectivités par rapport à 2012.

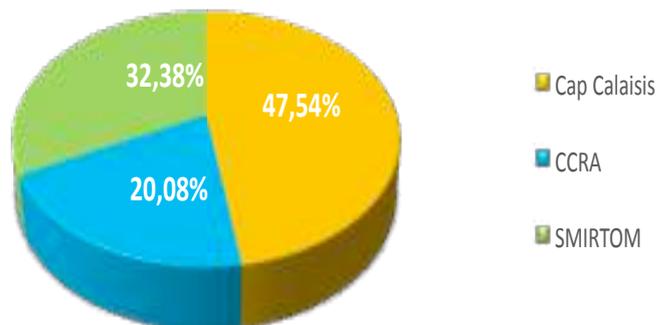
- Évolution du tonnage mensuel d'emballages ménagers entrant par collectivité au centre de tri en 2013.

L'évolution des tonnages est sensiblement la même que les années précédentes. On observe une hausse durant la période estivale 2013, en raison d'un climat propice à la consommation, et à l'afflux de touristes.

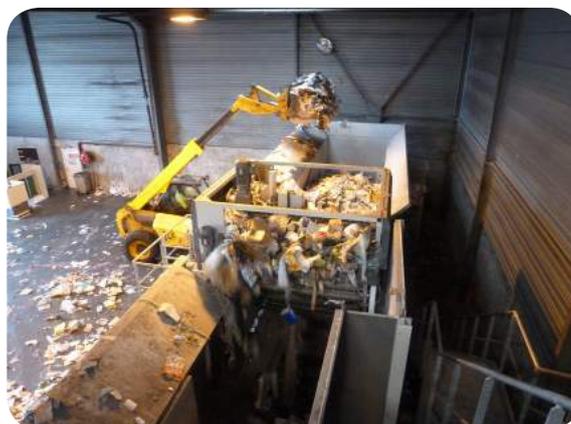
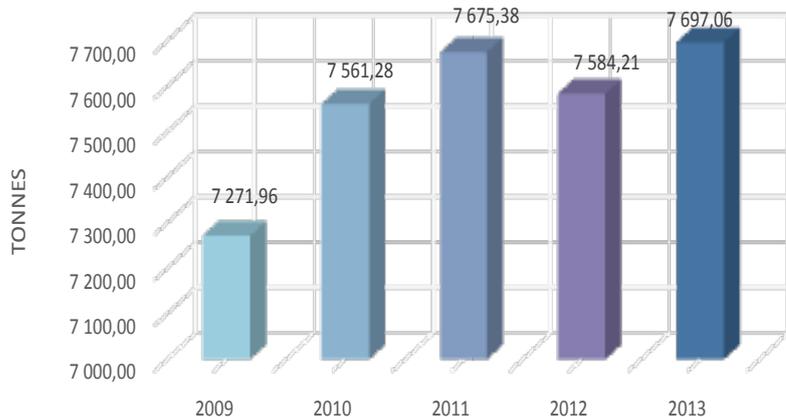


Les apports de Cap Calaisis représentent presque 50% des apports totaux. Cette part importante s'explique du fait que cette collectivité représente plus de 60 % de la population totale du SEVADEC, il est donc évident que ses apports soient les plus importants. En deuxième position, on trouve le SMIRTOM avec 32,38 % des apports totaux et enfin la CCRA avec 20,08 %.

Part des collectivités par rapport au tonnage total entrant au SEVADEC (2013)



• Évolution pluriannuelle des tonnages entrants entre 2009 et 2013.



Depuis 2010, les tonnages entrants d'emballages sont supérieurs à 7 500 tonnes. Suite au faible tonnage de 2009, dû à la crise, les collectivités ont connu une reprise de la production des emballages sur leur territoire.

En effet entre 2009 et 2012, on observe une hausse de 312,25 tonnes d'emballages soit 4,12 %. La tendance perdue entre 2012 et 2013, le tonnage entrant a **augmenté de 1,48 %**.

Évolution du tonnage des emballages entrants au SEVADEC entre 2009 et 2013

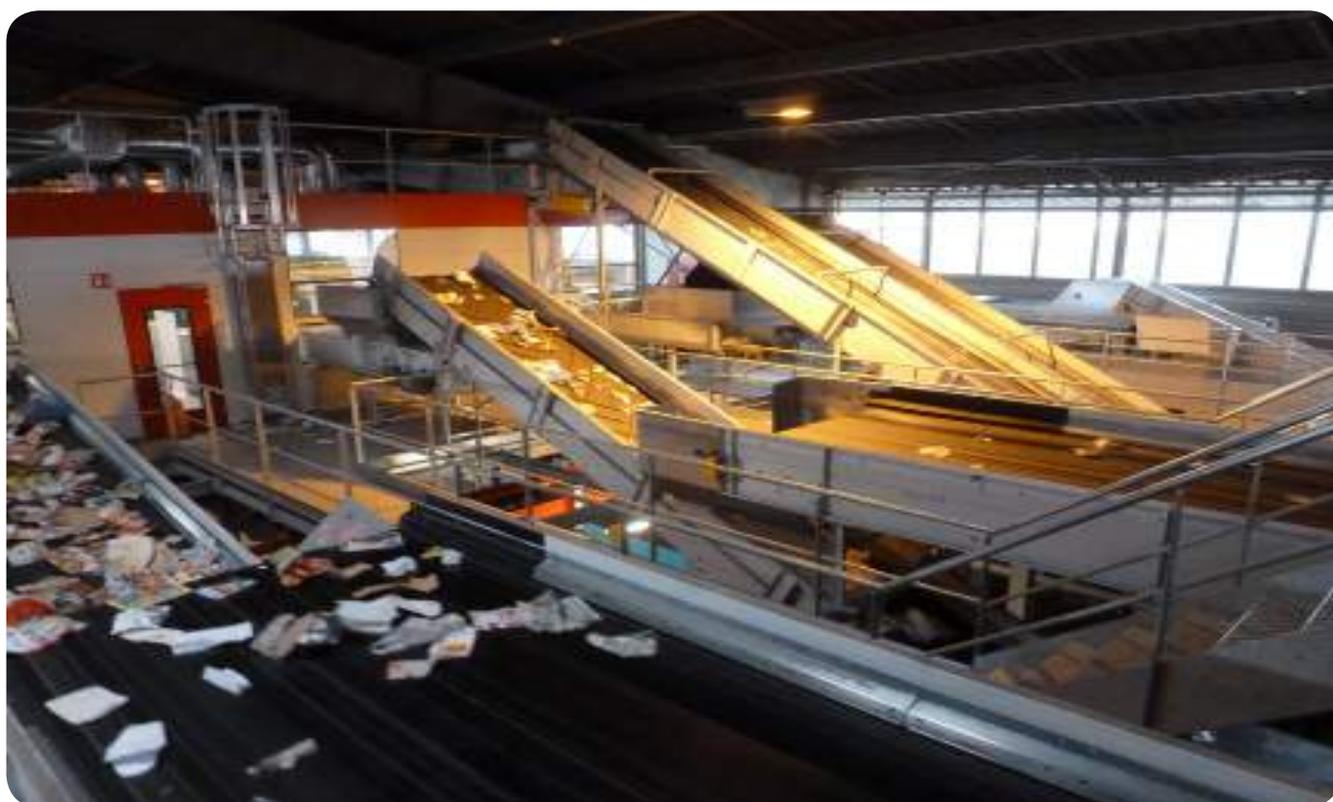
Cette augmentation peut s'expliquer par l'implantation de quartiers pavillonnaires dans les communes entourant Calais. Habitats dans lesquels, il est plus facile de mettre en place un tri sélectif de qualité (à la différence de l'habitat collectif.)

	Quantité d'emballages (en tonnes)			
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
2009	3 362,42	1 315,89	2 593,65	7 271,96
2010	3 558,50	1 325,26	2 677,52	7 561,28
2011	3 692,36	1 420,78	2 562,24	7 675,38
2012	3 665,38	1 401,05	2 517,78	7 584,21
2013	3 659,30	1 545,40	2 492,36	7 697,06

- Évolution pluriannuelle des ratios de tonnage

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)				
	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC	Moyenne nationale ⁽²⁾
2009	33,67	53,97	76,08	45,93	46
2010	36,29	51,33	72,27	46,99	46
2011	37,45	54,63	68,37	47,37	46
2012	37,37	53,55	66,30	46,75	45,9
2013	37,41	58,79	64,65	47,32	nc

Le faible ratio de tonnage obtenu par Cap Calaisis s'explique du fait que les JRM des habitants de la ville de Calais sont directement mis dans le bac à fermentescibles et non pas dans celui à emballages.



~ Récapitulatif des tonnages triés en 2013

Une différence est constatée entre le tonnage entrant et celui trié réellement. Cette différence est nommée «freinte» qui est cette année estimée à 1,5% .

La freinte correspond à la **perte de poids du produit** due à sa transformation.

L'exemple le plus concret est celui des bouteilles plastiques pouvant encore contenir du liquide. Lors du stockage, du tri et du compactage, le liquide s'évapore ou s'échappe de la bouteille, entraînant alors une baisse de sa masse.

La freinte peut être liée à :

- la **variation d'humidité** entre les flux entrants et les matériaux sortants
- l'**évaporation**, non mesurable, correspond aux poussières, aux envols, aux pertes d'eau, ...
- l'**écart de pesée** entre les tonnages entrants et sortants au niveau du pont à bascule (+/- 20 kg)

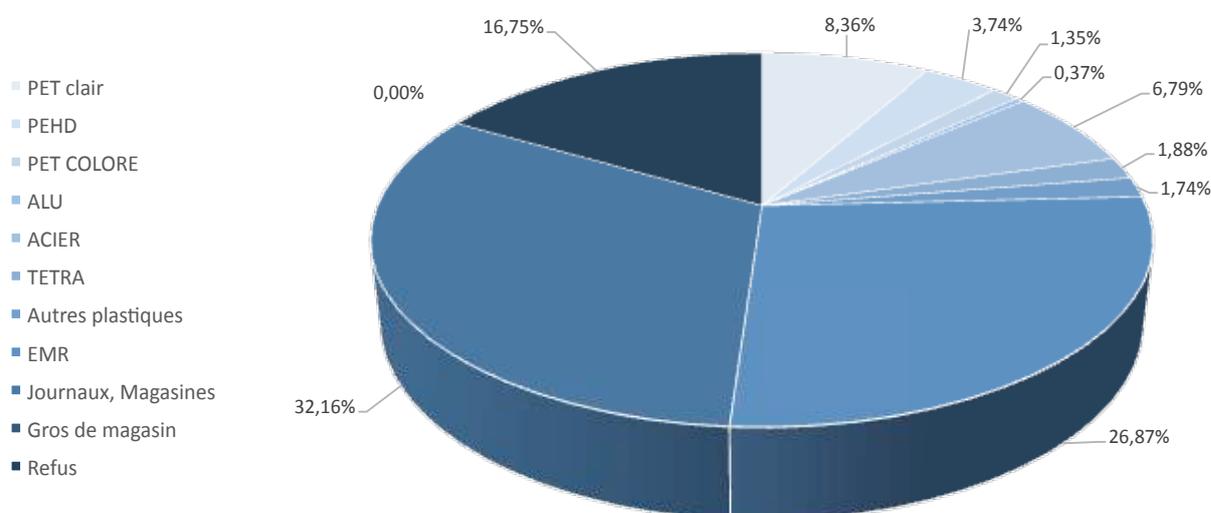
Pour l'année 2013, le SEVADEC a collecté **7 697,06 tonnes** de déchets d'emballages, soit une freinte de 115,45 tonnes puisque celle-ci est estimée à 1,5%.

• Tonnages des matériaux triés par collectivité en 2013

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
PET clair	334,96	81,38	195,91	612,25
PEHD	143,33	44,71	85,65	273,70
PET coloré	50,31	20,03	28,86	99,21
Autres plastiques	64,71	20,66	41,84	127,22
ALU	10,63	8,52	8,07	27,23
ACIER	283,30	66,61	147,50	497,42
TETRA	76,26	15,40	45,86	137,53
EMR	1 009,99	355,77	603,41	1 969,19
JRM	8 57,65	669,	829,07	2 356,23
Refus	668,50	185,69	373,45	1 227,64
Total en tonnes	3 499,69	1 468,30	2 359,66	7 327,66



Répartition des matériaux valorisés et du refus de tri (2013)



Les JRM représentent 32,16 % des matières sortantes au centre de tri suivis des EMR (cartons et cartonnettes) représentant 26,87 %. Les autres emballages valorisables tels que le PET clair constitue 8,36 %, l'acier 6,79 %, puis le PEHD représente 3,74 %, l'aluminium 0,37%, le P.E.T coloré 1,35% du total des matériaux triés.

• Ratios des matériaux triés en 2013

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
PET clair	3,42	3,10	5,08	3,76
PEHD	1,47	1,70	2,22	1,68
PET coloré	0,51	0,76	0,75	0,61
ALU	0,11	0,32	0,21	0,17
ACIER	2,90	2,53	3,83	3,06
TETRA	0,78	0,59	1,19	0,85
Autres plastiques	0,66	0,79	1,09	0,78
EMR	10,33	13,54	15,65	12,11
JMR	8,77	25,47	21,51	14,49
Refus	6,84	7,07	9,69	7,55
Total en tonnes	35,78	55,87	61,22	45,06

~ Tonnage des matières non valorisables

Le **refus de tri** correspond à des erreurs de tri de la part des citoyens. Ces déchets sont dirigés vers une chaîne de **Combustible Solide de Récupération**

(CSR) gérée par **Opale Environnement** (Zone Marcel Doret) afin d'être valorisés en combustibles pour les cimenteries.

• Tonnages des matières non valorisables (2013)

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio de tonnage (en kg/hab/an)
Cap Calaisis	668,504	19,1	6,84
CCRA	185,691	12,64	7,07
SMIRTOM	373,453	15,82	9,69
SEVADEC	1 227,648	16,75	7,55

En 2013, l'augmentation du taux de refus de tri des déchets sortants s'explique car le taux de refus de tri des déchets entrants a augmenté de 1,50%. En effet, la qualité des déchets entrants se dégrade. Malgré cette augmentation, la hausse du taux de refus sortant n'est que de 0,15%.

• Évolution pluriannuelle du ratio des matières non valorisables

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/an)
2009	1 310,64	18,02	8,28
2010	1 360,95	18,00	8,46
2011	1 087,15	14,16	6,71
2012	1 259,31	16,60	7,76
2013	1 227,64	16,75	7,55



~ Tonnages d'emballages de la Terre des 2 Caps



La Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps assure elle-même la collecte et le traitement de ses déchets ménagers et assimilés pour ses communes membres. Cependant, elle ne possède pas de centre de tri. La Terre des 2 Caps regroupe 22 348 habitants⁽¹⁾ pour 21 communes.

Suite à un appel d'offres de la Terre des 2 Caps de 2008, le SEVADEC a remporté le marché du tri des déchets pour ce territoire.

N'étant pas une collectivité adhérente au SEVADEC, ses données sont présentées à part.

• Tonnages mensuels entrant au centre de tri, provenant de la Terre des 2 Caps (2013)

	Tonnages d'emballages
Janvier	142,92
Février	115,44
Mars	124,48
Avril	134,58
Mai	138,08
Juin	117,68
Juillet	153,66
Août	124,76
Septembre	127,7
Octobre	141,28
Novembre	136,94
Décembre	136,62
Total (en tonnes)	1 594,14

Entre 2012 et 2013, le tonnage entrant provenant de la Terre des 2 Caps a augmenté de 0,22 % (1 590,64 tonnes en 2012).

• Tonnages triés provenant de la Terre des 2 Caps en 2013.

	Tonnages d'emballages
PET clair	95,39
PEHD	38,74
PET coloré	19,56
Autres plastiques	51,62
Alu	3,79
Acier	85,38
ELA	20,77
Cartonnettes	374,52
Journaux / Magazines	628,60
Refus	260,03
Total	1 578,43

Le tonnage entrant étant de 1 594,14 tonnes alors que le tonnage trié étant de 1 578,43 tonnes, la freinte est alors de 15,70 tonnes, soit 0,90 % du tonnage d'emballages entrants.

• Refus de tri pour la Terre des 2 Caps (2013)

	Refus de tri (en tonnes)	Refus de tri (en %)	Ratio du refus de tri (en kg/hab/an)
2013	260,03	16,47	11,63

~ Tonnage du verre

Au niveau de la plate-forme du centre de tri, un **quai** est présent pour stocker le verre. Le verre transitant par ce quai est celui collecté en porte-à-porte et en apport volontaire provenant de Cap Calaisis et de la CCRA.

- Évolution pluriannuelle des tonnages en verre par collectivité

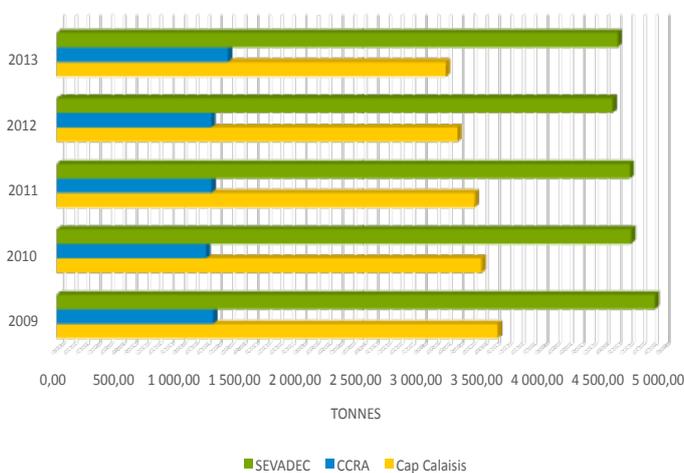
	Quantité de verre (en tonnes)		
	Cap Calaisis	CCRA	SEVADEC
2009	3 650,37	1 293,56	4 943,93
2010	3 514,66	1 233,18	4 747,84
2011	3 458,91	1 278,37	4 737,28
2012	3 316,92	1 277,33	4 594,24
2013	3 222,37	1 415,14	4 637,51

Depuis 2009, le tonnage de verre diminue, le SEVADEC passe de 4 943,93 tonnes en 2009 à 4 594,24 tonnes en 2012 : ce qui représente une baisse de 7,07 %.

Cette courbe tend à s'inverser, avec une augmentation de 0,94%, entre 2012 et 2013.



Évolution pluriannuelle des tonnages de verre par collectivité



- Ratios de tonnages pour le verre en 2013

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)
Cap Calaisis	32,94
CCRA	53,84
SEVADEC	28,51
Moyenne nationale ⁽²⁾	29,0

~ Schéma synthétique de la réception d'emballages



~ Le devenir des matériaux recyclables

Métaux



Ustensiles de cuisine



Outils



Sécateurs



Semelles de fer à repasser



Pièces de moteurs

Papier Cartonnette Tétra



Journaux



Essuie-tout



Cartons et boîtes en carton



Enveloppes

PET PEHD



Vêtements



Tuyaux



Couettes



Peluches

Verre



Verre coloré



Verre blanc

Les matériaux triés sont acheminés vers des filières de valorisation avant d'être utilisés comme Matière Première Secondaire (MPS) pour de nouvelles fabrications.

3. Le réseau des 8 déchèteries

Le SEVADEC exploite en régie un réseau de 8 déchèteries HQE ayant réceptionné, en 2013, près de 22 982 tonnes de déchets.

La déchèterie est un lieu organisé, clos, gardienné où particuliers et entreprises peuvent y déposer leurs déchets qui ne sont pas acceptés par le ramassage des ordures ménagères en porte-à-porte. Ces déchets sont alors collectés de façon séparée dans divers conteneurs.

La création et l'exploitation de déchèterie s'inscrivent dans la politique de gestion des déchets définie à l'échelle européenne, qui instaure l'implantation d'une **déchèterie à moins de 10 min de chaque habitant** du territoire du syndicat. Cet objectif est atteint en 2009 avec l'implantation d'une dernière déchèterie située à Licques (29 octobre 2009), ce qui monte à 8 le nombre de déchèteries gérées par le SEVADEC.

Les déchèteries présentent de nombreux avantages concernant la **protection de l'environnement**.

En effet, les déchèteries permettent de :

- limiter le développement des dépôts sauvages
- limiter le risque de pollution des sols et des eaux (cours d'eau et nappes phréatiques)
- orienter les différents catégories de déchets vers des filières de traitement adaptées
- développer le recyclage et la valorisation des déchets

Depuis 2010, les particuliers et les professionnels disposent de **badges** pour accéder aux déchèteries.

Les déchets acceptés dans les déchèteries du SEVADEC sont :

- Ampoules
- Batteries
- Bois
- Capsules Nespresso
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Déchets amiantés
- Déchets Diffus

- Spécifiques (DDS)
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)
- Déchets verts
- Emballages
- Gravats
- Huiles de friture
- Huiles de vidange
- Métaux
- Néons
- Piles

- Pneus
- Radiographies médicales
- Textiles, Linge, Chaussures (TLC)
- Téléphones portables
- Tout-venant
- Verre

Fin 2011, des bornes textiles ont été mises en place dans chacune des déchèteries afin de récupérer les textiles réemployables et valorisables en partenariat avec **Le Relais et Écotextile**.

~ Localisation

AUDRUICQ
Rue Carnot
62730 Audruicq
Tél. 03 21 36 64 17



CALAIS ÉPINAL
Rue d'Épinal,
plaine de la calenderie
62100 Calais
Tél. 03 21 85 61 86



CALAIS MONOD
Rue Jacques Monod
62100 Calais
Tél. 03 21 96 57 89



GUINES
Zone d'activités
économiques du
Moulin-à-Huile
(route d'Ardres)
62340 Guînes
Tél. 03 21 82 57 14



LICQUES
7, voie communale
62850 LICQUES
Tél. 03 21 00 24 16



LOUCHES
RD 225,
sortie d'Autingues
62610 Louches
Tél. 03 21 97 57 31



PEUPLINGUES
Chemin RD 243
62231 Peuplingues
Tél. 03 21 85 52 24



OYE-PLAGE
Route du Pont d'Oye
62215 Oye-Plage
Tél. 03 21 85 47 28



~ Horaires d'ouverture

• Horaires d'été

	Audruicq	Calais		Guines	Licques	Louches	Oye-Plage	Peuplingues	
		Épinal	Monod						
Lundi	13h30 - 19h	8h - 18h	Monod	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermé	8h - 12h	8h - 12h	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 19h				Fermé	8h - 12h 13h - 17h30	Fermé		
Mercredi	13h30 - 19h				14h - 19h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	Fermé
Jeudi	Fermé				8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h30 - 19h			
Vendredi	13h30 - 19h				8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 19h		
Samedi	8h - 12h 13h30 - 19h				8h - 12h 14h30 - 19h				
Dimanche	9h - 12h								

• Horaires d'hiver

	Audruicq	Calais		Guines	Licques	Louches	Oye-Plage	Peuplingues	
		Épinal	Monod						
Lundi	13h30 - 18h	8h - 18h	Monod	8h - 18h30	8h - 12h 14h - 18h	Fermé	8h - 12h	8h - 12h30	
Mardi	8h - 12h 13h30 - 18h				Fermé	8h - 12h 13h - 17h30	Fermé		
Mercredi	13h30 - 18h				14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h	8h - 12h	Fermé
Jeudi	Fermé				8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h			
Vendredi	8h - 12h 13h30 - 18h				8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h30	8h - 12h 14h - 19h		
Samedi	8h - 12h 13h30 - 18h				8h - 12h 14h30 - 18h				
Dimanche	9h - 12h								

Des **bennes dédiées à l'amiante** sont disponibles, pour les particuliers, tous les mardis à la déchèterie d'Audruicq, tous les mercredis à celle de Calais Monod et tous les jeudis à celle de Guînes. Les dépôts sont limités à **5 tôles par personne** et par semaine. A noter également que ces déchets doivent impérativement être filmés avant leur dépôt en déchèterie.

A partir du 4 novembre 2013, instauration d'un horaire unique afin de faciliter l'accueil du public.

~ Tonnages entrant dans les déchèteries

• Tonnages collectés mensuellement par déchèteries en 2013

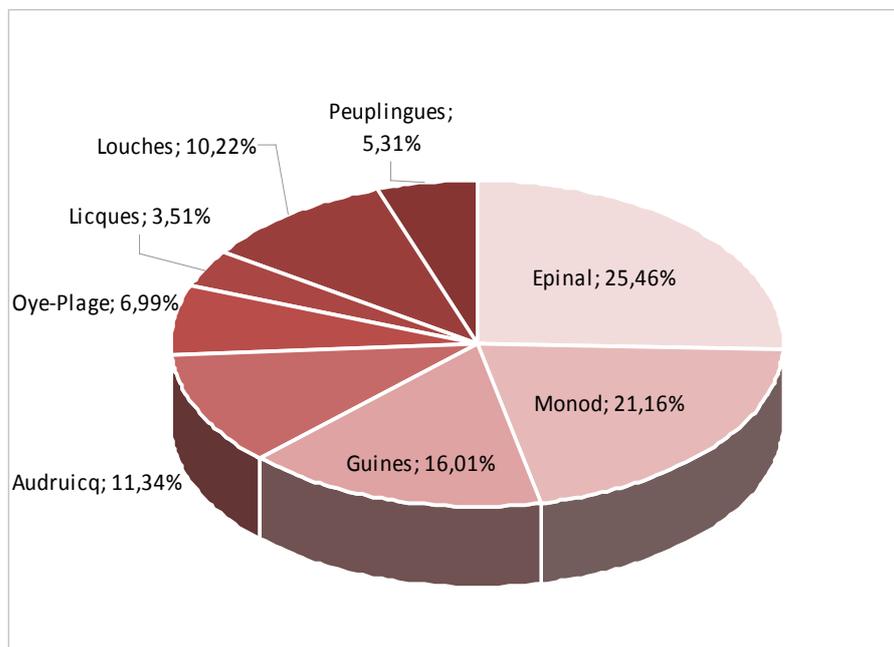
	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
Épinal	278,30	329,77	476,77	657,10	628,91	385,91	446,87	498,66	640,57	616,42	447,28	443,53	5 850,08
Monod	178,95	270,48	342,11	628,36	582,12	341,06	406,61	412,25	504,12	502,13	410,45	284,83	4 863,45
Peuplingues	31,00	50,18	86,73	162,95	136,65	86,33	118,50	114,32	127,86	131,14	97,62	77,74	1 221,02
Licques	30,46	37,08	48,49	57,65	89,47	58,07	85,44	122,16	102,32	72,66	49,85	52,85	806,48
Guïnes	156,73	167,21	195,28	372,58	363,07	307,07	421,44	502,57	409,97	371,83	217,41	194,47	3 679,62
Louches	83,09	109,62	121,82	185,43	257,44	206,11	289,61	346,31	230,29	256,30	153,54	108,83	2 348,38
Oye-Plage	58,98	108,11	123,11	198,88	150,66	108,84	139,54	138,26	172,67	166,75	125,98	113,53	1 605,28
Audruicq	89,55	111,02	122,76	215,30	288,06	199,45	297,33	376,85	306,59	305,88	178,69	115,60	2 607,06
Total en tonnes	907,05	1 183,46	1 517,05	2 478,24	2 496,37	1 692,84	2 205,34	2 511,37	2 494,37	2 423,10	1 680,81	1 391,37	22 981,37

En 2013, **22 981,37 tonnes de déchets** ont été réceptionnés sur l'ensemble des déchèteries, soit **une hausse de 7,92 %** par rapport à l'année 2012.

Cependant, les tonnages de **trois déchèteries** sont **en baisse** : celui d'Épinal (- 2,88 %), celui de Monod (- 0,30 %) et celui de Oye-Plage (- 2,59 %).

Le tonnage des **cinq autres déchèteries** est alors **en hausse** : + 29,26 % pour la déchèterie d'Audruicq, + 10,68 % pour Peuplingues, + 9,38 % pour Licques, + 26,88 % pour la déchèterie de Guïnes et enfin + 18,12 % pour Louches.

Part de chaque déchèterie par rapport au tonnage total collecté (2013)

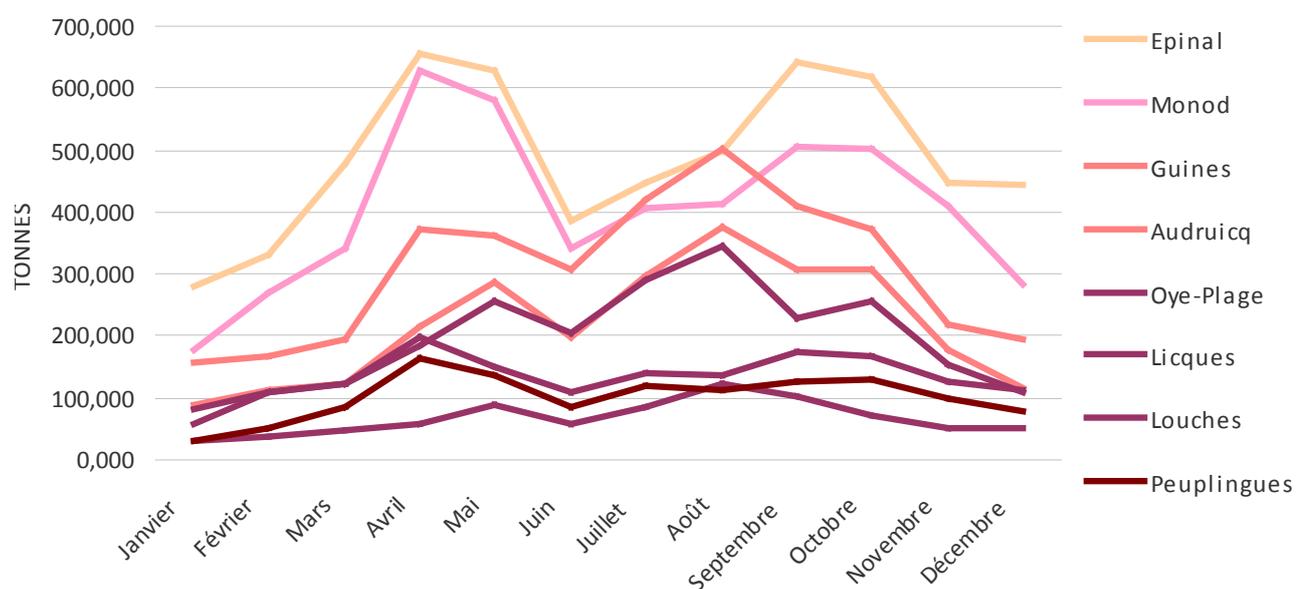


Les déchèteries de Calais (Monod et Epinal) représentent 46,62 % du tonnage annuel par rapport à l'ensemble du réseau.

Comme en 2012, la déchèterie de Calais Épinal est celle qui récolte le plus de déchets en 2013 avec une part de 25,46 %, suivie par Monod avec 21,16 %, puis Guïnes avec 16,01 %.

Concernant les 5 autres déchèteries, elles représentent 37,37 % du tonnage annuel collecté, soit une part de moins de 12 % pour chacune d'elles.

Évolution mensuelle des tonnages collectés par déchèteries en 2013

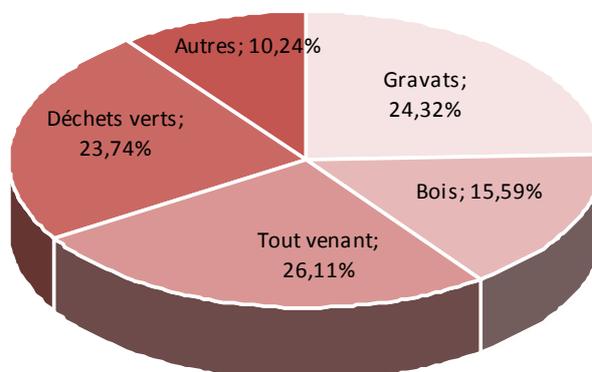


Les tonnages entrants sont pratiquement proportionnels à ceux de 2012. Ainsi, une nette augmentation des tonnages en période estivale se démarque, celle-ci est due notamment à une augmentation des apports de déchets verts.

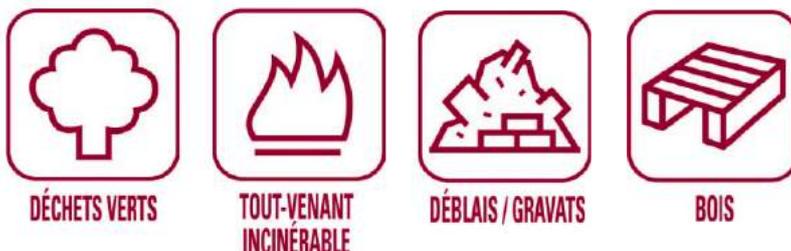
~ Tonnages par type de déchets en déchèterie

		Total en tonnes
Gravats		5589,87
Bois		3582,28
Tout-venant		6000,32
Déchets verts		5455,18
Autres	Métaux	902,70
	Cartons	439,20
	DEEE	431,77
	DDS	193,36
	Pneus	130,78
	Amiante	105,37
	TLC	70,81
	Huiles moteurs	56,70
	Huiles végétales	4,30
	Batteries	9,25
	DASRI	2,09
	Cartouches	0,35
	Radiographies	0,91
	Piles	3,62
Ampoules	1,87	
Capsules	0,64	
Total	22 981,37	

Répartition des matières valorisées en déchèterie (2013)



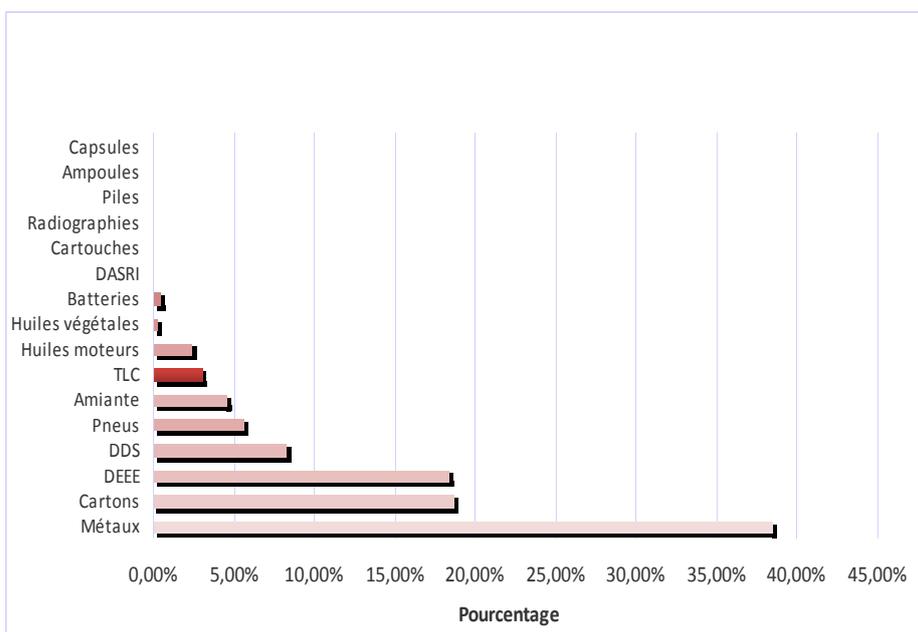
En 2013, **22 981,37 tonnes** de déchets ont été récoltés. La majorité de ces déchets est composée de déchets verts (5 455,18 t), de tout-venant (6 000,32 t), de gravats (5 589,87 t) mais aussi de bois (3 582,28 t). A noter, qu'en 2013, le tonnage le plus important est le tout-venant, alors qu'en 2012, les déchets verts prédominaient.



Sur l'ensemble du tonnage réceptionné en 2013, les métaux représentent 3,92 %, les cartons 1,91 % et les DEEE 1,88 %.



Répartition des matières valorisées pour la catégorie « Autres » (2013)



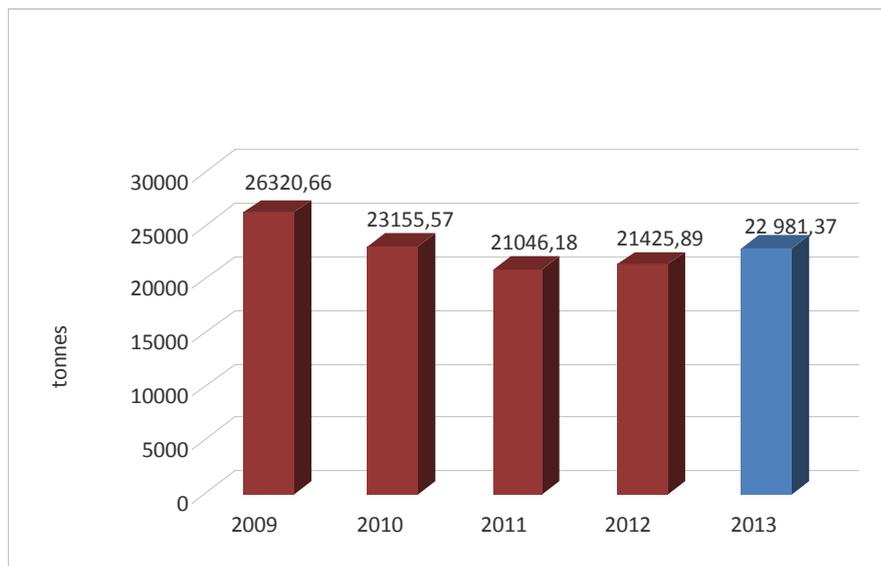
• Évolution pluriannuelle des principaux tonnages (2013)

	Quantité de déchets (en tonnes)				2013
	2009	2010	2011	2012	
DDS	198,28	191,83	188,96	203,27	193,36
Métaux	998,49	830,81	875,32	861,86	902,70
Tout venant	7 392,02	6 269,38	5 585,40	5 663,30	6 000,32
Gravats	6 940,99	6 256,60	4 904,30	4 332,11	5 589,87
Bois	3 228,65	3 035,42	3 064,86	3 388,12	3 582,28
Cartons	492,48	535,44	454,22	428,99	439,20
DEEE	474,60	440,17	422,11	401,90	431,77
Déchets verts	6 174,15	5 304,41	5 263,84	5 746,24	5 455,18
Fibro	218,66	172,62	105,64	99,34	105,37
Total	26 118,32	23 036,68	20 864,65	21 125,13	22 700,05

Entre 2009 et 2013, la quantité de déchets a **diminué de 12,69 %**. Ce pourcentage s'explique notamment par une diminution de 51,81 % du tonnage de fibro, de 19,46 % de celui des gravats et de 18,83 % de celui du tout-venant. À l'inverse, les déchèteries collectent plus de bois (+ 10,95 %).

Evolution des tonnages collectés entre 2009 et 2013.

Entre 2009 et 2011, le tonnage collecté a diminué progressivement. Cependant, en 2013, une augmentation (+ 7,92 %) est à enregistrer par rapport à 2012.



Entre 2009 et 2011, la baisse générale du tonnage collecté est vraisemblablement due à la mise en place d'un contrôle d'accès par badge pour l'ensemble des usagers ainsi qu'un service payant pour les professionnels. Depuis le 1^{er} juin 2011, les tonnages des déchets des professionnels se dirigent davantage vers des **déchèteries privées**.

En 2013, l'augmentation peut s'expliquer du fait de la volonté des particuliers de mettre leurs déchets en déchèterie. À noter que la saison 2013 a été favorable à la pousse des déchets verts et donc à l'entretien de ceux-ci.

• Evolution pluriannuelle des ratios des principaux types de déchets des déchèteries

	Ratios de tonnage (en kg/hab/an)					Évolution du ratio de tonnage entre 2011 et 2013 (en %)
	2009	2010	2011	2012	2013	
DDS	1,25	1,91	1,17	1,25	1,19	-5,04%
Métaux	6,31	5,16	5,40	1,31	5,55	4,32%
Tout-venant	46,69	38,95	34,45	34,91	36,90	5,39%
Gravats	43,84	38,87	30,25	26,70	34,37	22,32%
Bois	20,39	18,86	18,91	20,89	22,03	5,17%
Cartons	3,11	3,33	2,80	2,64	2,70	2,22%
DEEE	3,00	2,73	2,60	2,48	2,65	6,42%
Déchets verts	39,00	32,96	32,47	35,42	33,54	-5,61%
Fibro	1,38	1,07	0,65	0,61	0,65	6,15%

De manière générale, les ratios des principaux types de déchets ont diminué entre 2009 et 2013. Cependant, entre 2012 et 2013, quelques ratios

sont en augmentation tels que celui du bois avec + 5,17 %, celui des métaux + 4,32 %, et le tout-venant + 5,39%.

• Ratio du SEVADEC (2013).

	Ratio de tonnage (en kg/hab/an)
SEVADEC	141
Moyenne française⁽²⁾	184

Le ratio du SEVADEC a augmenté de 9 kg/hab/an entre 2012 et 2013, ce qui reste très inférieure à la moyenne nationale.



~ Fréquentation des déchèteries en 2013

- Fréquentations mensuelles par déchèterie en 2013

En 2013, les 8 déchèteries du SEVADEC ont fait l'objet de 158 356 fréquentations, soit une augmentation de 1,78 % par rapport à 2012.

	Épinal	Monod	Peuplingues	Licques	Guînes	Louches	Oye-Plage	Audruicq	Total
Janvier	1 531	1 656	280	260	1 046	729	651	888	7 041
Février	1 777	2 000	352	332	1 091	858	745	1 183	8 338
Mars	2 183	3 072	444	450	1 236	1 136	684	1 507	10 712
Avril	3 132	4 378	675	705	1 937	1 642	1 378	2 216	16 063
Mai	2 668	3 407	631	622	1 870	1 493	1 248	1 942	13 881
Juin	3 071	3 851	638	570	1 853	1 479	1 360	2 201	15 023
Juillet	3 634	5 055	821	729	3 222	2 014	1 736	1 228	18 439
Août	4 287	5 008	955	889	2 719	2 433	1 603	3 082	20 976
Sep-tembre	2 278	3 997	676	607	2 127	1 882	1 020	2 439	15 026
Octobre	2 263	3 804	587	386	2 358	1 595	416	2 054	13 463
Novembre	1 309	3 122	450	380	1 339	1 158	1 009	1 488	10 255
Décembre	1 600	2 214	398	370	1 530	891	872	1 264	9 139
Total	29 733	41 564	6 907	6 300	22 328	17 310	12 722	21 492	158 356

La déchèterie la plus fréquentée est celle de Monod (26,25 %) suivie de celle d'Épinal (18,78 %). Monod et Épinal représentent presque la moitié des fréquentations totales. Puis, suivent les déchèteries de Guînes (14,10 %), d'Audruicq (13,57 %), de Louches (10,93 %), d'Oye-Plage (8,03 %), de Peuplingues (4,36 %) et enfin de Licques (3,98 %).

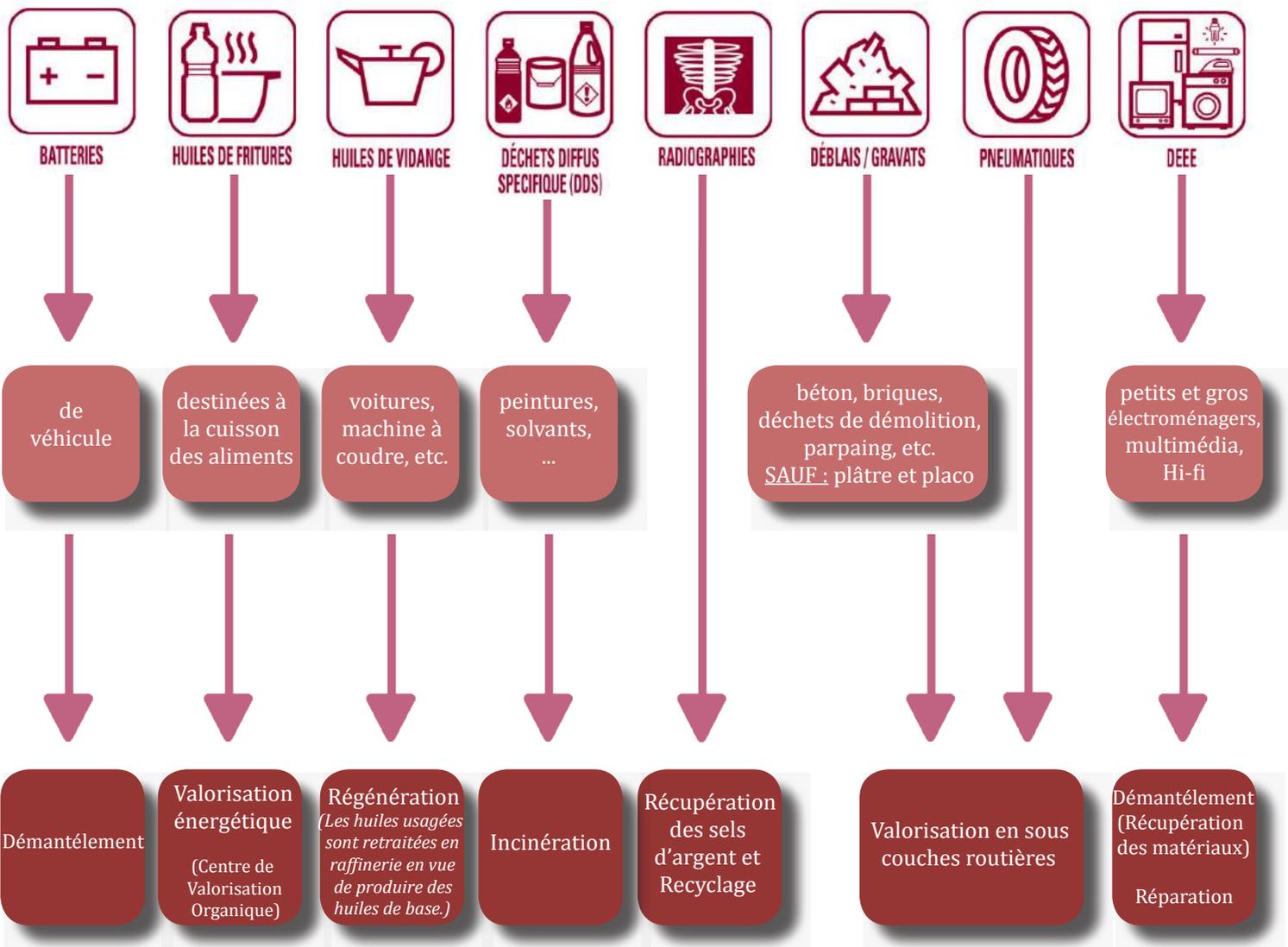
~ Devenir des déchets déposés dans les déchèteries

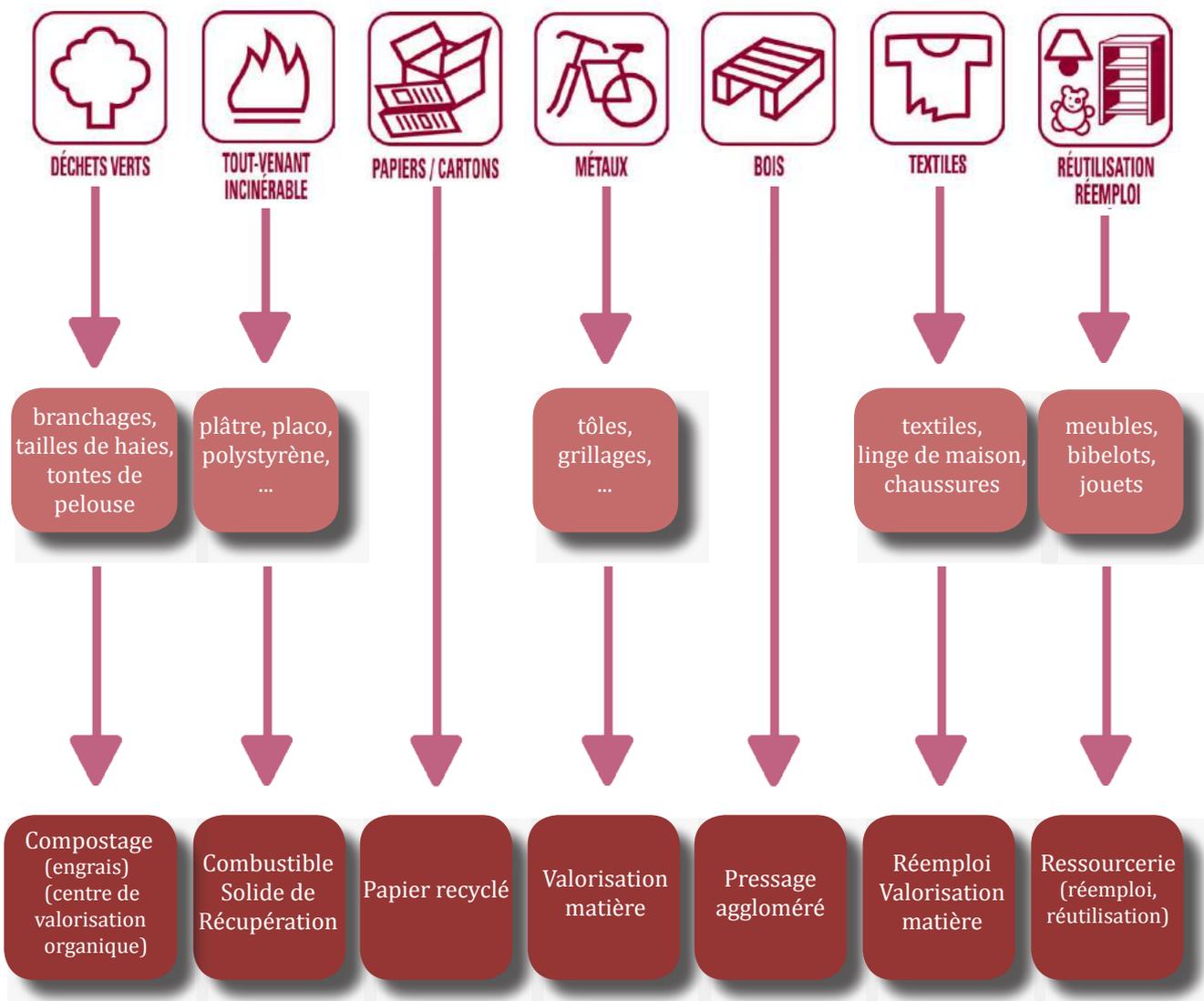
Le SEVADEC s'efforce à recycler un maximum les déchets provenant des déchèteries afin de préserver les ressources naturelles en passant des contrats avec des repreneurs. Seuls les **déchets amiantés** sont destinés au CSDND avec un casier dédié.

Les **déchets verts** et les **huiles alimentaires** sont traités par méthanisation. Le surplus de déchets verts, durant la période estivale, va quant à lui en compostage chez Adri-Compost. Le **papier-carton** va au centre de tri du SEVADEC.

Le **bois** est recyclé par SMDR Ramery pour donner

des plaques en aggloméré et du combustible. Les **gravats** sont utilisés comme sous-couches routières par SMDR Ramery. Les **DEEE** sont démantelés et/ou réparés en vue d'un recyclage. Les **batteries** sont traitées par Chimirec au même titre que les **huiles minérales** et les **DDS** afin d'y être recyclées. Enfin, les **piles** sont recyclées par Screlec et les métaux chez Baudalet.





4. L'unité de biométhanisation

Mis en service en mars 2007, le **centre de valorisation organique** ou **usine de biométhanisation** permet de valoriser les déchets organiques biodégradables, encore appelés **fermentescibles**.



La **technique de biométhanisation** est basée sur la dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (condition anaérobie). Cette dégradation est le résultat d'activités bactériennes. Celle-ci aboutit à la formation de plusieurs éléments:

- un **mélange gazeux combustible**, appelé «**biogaz**» qui correspond à environ 11 à 15 % de la masse initiale de déchets. Ce mélange est transformé en électricité et en chaleur.

- un **résidu organique**, appelé «**digestat**» correspondant à environ 30 à 60 % de la masse initiale de déchets. Ce résidu est traité pour donner du compost.

- un **résidu liquide**, appelé «**jus**» représentant environ 20 à 40 % de la masse initiale de déchets. Une étude est menée afin de trouver une solution pour valoriser ces jus (utilisation comme engrais par exemple).

Les déchets acceptés au centre de valorisation organique sont :

- la **Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)**
 - les déchets de cuisine
 - les papiers et cartons souillés
 - les textiles sanitaires
 - les **Journaux, Revues et Magazines (JRM)** de la ville de Calais
- les déchets de jardins (déchets verts)
- les déchets de restauration collective
- les huiles et graisses alimentaires



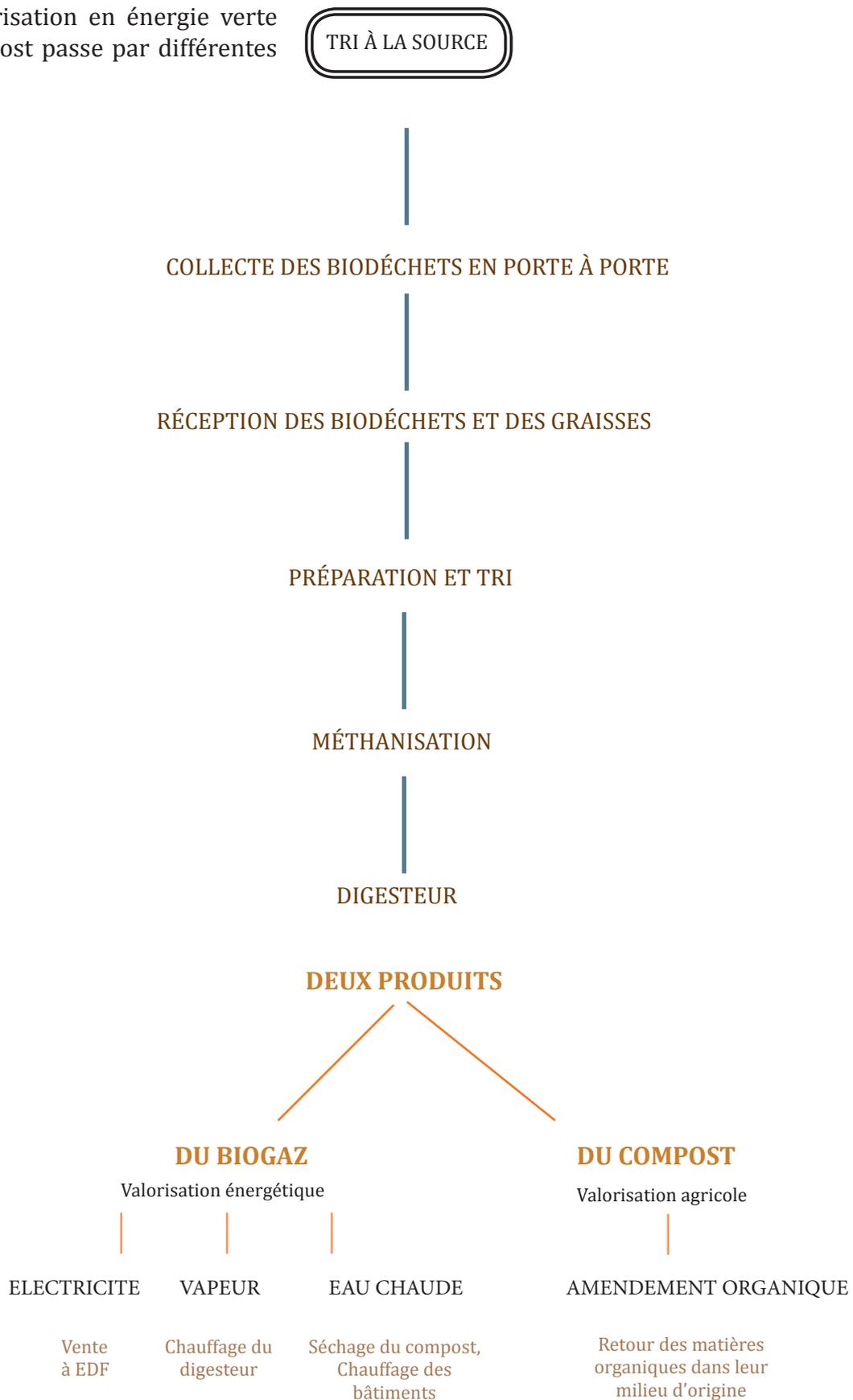
La **biométhanisation** a pour effet de réduire considérablement la charge organique. Le **compost** produit est ensuite valorisé en milieu agricole et au niveau des particuliers (distribution gratuite en déchèteries par exemple). Alors que le **biogaz** est envoyé prioritairement vers les groupes électrogènes et la chaudière de cogénération afin de produire de l'électricité et de la chaleur grâce à une chaudière.

L'usine de biométhanisation de Calais a été dimensionnée pour traiter, à terme, **28 000 tonnes/an** :

- **27 000 tonnes de biodéchets** (fermentescibles et déchets verts), issus de la collecte sélective des ménages et d'apports volontaires des déchèteries
- **1 000 tonnes de graisses alimentaires**

~ Cycle de valorisation des biodéchets

La valorisation en énergie verte et compost passe par différentes étapes :



~ Tonnages apportés au CVO

- Tonnages apportés au CVO par collectivité en 2013

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM
	Fermentescibles	Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts	Fermentescibles + Déchets verts
Janvier	373,7	22,06	85,12	213,18
Février	365,74	83,24	102,12	246,68
Mars	449,3	28,86	165,31	274,34
Avril	654,71	31,02	394,02	532,42
Mai	772,3	58,44	534,23	617,12
Juin	751,44	82,88	538,26	488,46
Juillet	785,7	95,64	644,76	323,5
Août	645,7	32,76	537,02	654,64
Septembre	676,25	65,16	484,38	498,62
Octobre	678,78	83,94	467,2	328,5
Novembre	517,28	139,54	249,68	390,68
Décembre	432,38	47,68	161,48	288,45
Total en tonnes par déchets	7 103,28	771,2	4 363,58	4 856,59
Total par collectivités	7 874,50		4 363,58	4 856,59

Le tonnage de fermentescibles entrant au CVO, venant de **Cap Calaisis**, a diminué de 11,74 % par rapport à 2012. La situation est la même pour le tonnage des déchets verts puisque ce tonnage est en baisse de 34,66 %.

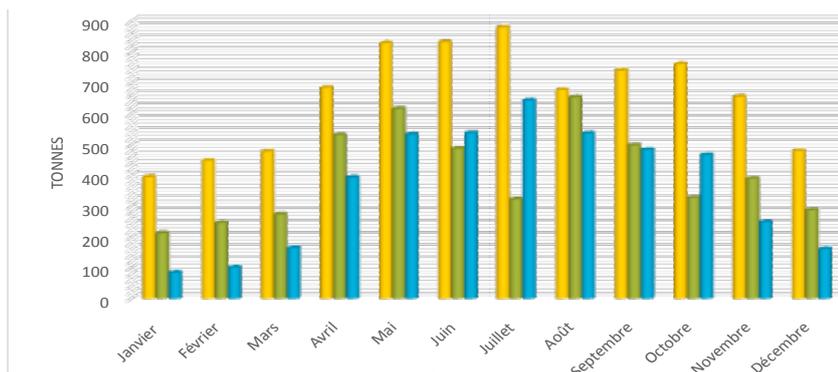
Entre 2012 et 2013, le tonnage provenant de Cap Calaisis et entrant au CVO est **en baisse de 14,67 %**.

Le tonnage provenant de la **CCRA a baissé de 6,84 %**. En effet, le tonnage passe de 4 684,35 tonnes à 4 363,58 tonnes pour l'année 2013.

Concernant le tonnage provenant du **SMIRTOM**, celui-ci a **fortement augmenté de 70,32 %**. Cette hausse s'explique du fait qu'entre juin et août (durant la période estivale), les déchets ont été traités majoritairement sur le centre de valorisation organique et non sur la plateforme de compostage de Louches.



Évolution mensuelle des tonnages de déchets verts et de fermentescibles apportés au CVO par collectivité (2013)



Afin d'éviter des problèmes techniques, le SEVADEC doit obligatoirement limiter les apports de déchets verts vers le CVO en période estivale.

Durant cette période, les apports contiennent une part trop importante de tonte de gazon, impliquant une **forte concentration en azote**.

Cet excès d'azote pourrait alors déstabiliser la biologie du digesteur, ce qui, à terme, provoque-

rait une réduction de la production de biogaz et l'élévation du taux d'acides gras volatiles responsables de l'inhibition du milieu bactérien. Il est donc nécessaire de faire traiter une partie des déchets (1 248,80 tonnes pour le SMIRTOM et 2 331,84 tonnes pour les déchèteries) sur la **plate-forme de compostage à Louches**.

• Tonnages apportés au CVO provenant des déchèteries (2013)

	Déchets verts	Huiles végétales
Janvier	119,55	0,00
Février	154,92	0,62
Mars	228,86	0,18
Avril	315,08	0,00
Mai	216,38	0,68
Juin	245,36	0,00
Juillet	300,94	0,90
Août	401,9	0,00
Septembre	268,48	0,70
Octobre	335,83	0,00
Novembre	309,12	1,22
Décembre	226,92	0,00
Total en tonnes par déchets	3 123,34	4,30
Total pour les déchèteries	3 127,64	

Entre 2012 et 2013, le tonnage des déchets verts et d'huiles végétales, provenant des déchèteries, a **baissé de 0,16 %**, il passe de 3 132,68 tonnes en 2012 à **3 127,64 tonnes** en 2013.

La baisse la plus marquée concerne celle des huiles végétales avec une chute de 39,60 % du tonnage. Pour les déchets verts provenant des déchèteries, la réduction est de 0,07 %.

~ Tonnages des déchets tiers

• Tonnages mensuels des déchets tiers fournis par le SEVADEC en 2013

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Envinord	8,98	16,28	8,10	16,90	0,00	21,01	35,13	22,94	3,46	14,16	9,42	11,00	167,38
Transmanche	15,24	13,16	13,70	13,50	19,44	20,18	11,46	12,52	13,78	14,70	18,72	23,14	189,54
AgriOpale	36,74	60,88	64,54	80,38	52,82	77,38	74,16	49,08	59,12	52,36	37,06	51,48	696,00
2 Caps environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,32	0,00	0,00	0,00	2,54	7,86
Essai	0,00	1,50	1,50	2,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,26
Total en tonnes	60,96	91,82	84,84	113,04	72,26	118,57	120,75	89,86	76,36	81,22	65,20	88,16	1063,04

Le SEVADEC s'est lui engagé, au travers de son marché d'exploitation avec OCTEVA, à fournir 1 000 tonnes d'huiles et graisses alimentaires par an. En 2013, le SEVADEC a atteint son objectif puisque **1 063,04 tonnes** d'huiles et graisses qui ont été ap-

portées au CVO.

Cependant, cette valeur est en **baisse de 2,73 %** par rapport à 2012.

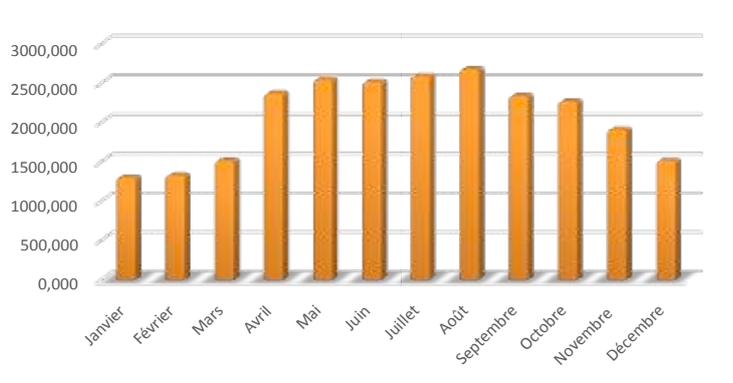
En 2012, OCTEVA avait apporté 4 421,40, tonnes de déchets tiers. En 2013, ce tonnage a **baissé** de **19,18 %** puisqu'il a atteint les **3 573,14 tonnes** de déchets tiers.



~ Tonnages traités par le CVO

	Tonnage traité en 2013
Janvier	1299,37
Février	1324,84
Mars	1512,19
Avril	2368,49
Mai	2545,37
Juin	2516,19
Juillet	2591,23
Août	2677,44
Septembre	2337,03
Octobre	2264,35
Novembre	1910,58
Décembre	1511,95
Total en tonnes	24 859,03

Tonnage mensuel traité par le centre de valorisation organique (2013)



De décembre à février, les apports de déchets au CVO sont faibles. Cependant, entre mai et novembre cet apport augmente fortement. Ceci est dû à l'augmentation des apports de déchets verts à l'arrivée des beaux jours. À noter qu'entre juin et septembre, l'apport de déchets verts au CVO est **limité** puisque **trop riches en azote**, ils risqueraient d'engendrer des problèmes techniques au niveau du digesteur.

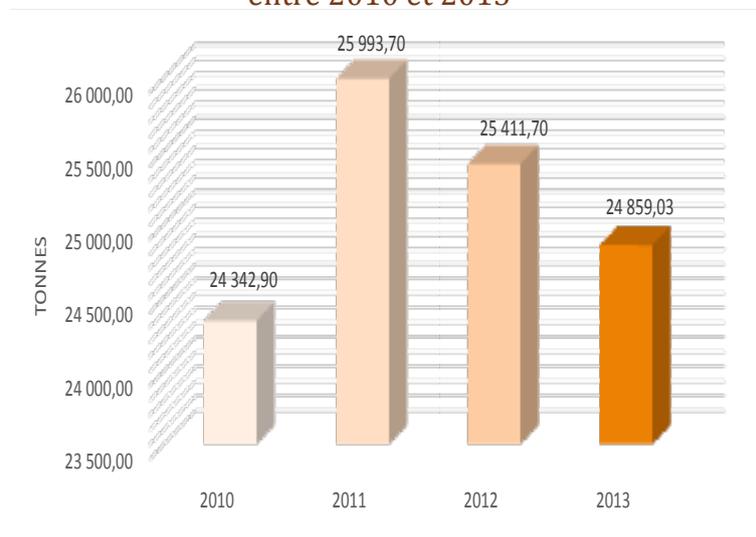
• Évolution pluriannuelle des tonnages traités de 2010 à 2013

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total en tonnes
2010	918,80	1093,40	1985,40	2586,20	2461,20	2347,30	2355,80	2455,70	2600,30	2290,20	1935,50	1313,10	24 342,90
2011	1321,10	1394,80	2290,60	2480,50	2485,10	2397,50	2442,00	2547,30	2652,70	1975,70	2310,90	1695,50	25 993,70
2012	1554,90	1333,70	1969,10	1876,00	2782,60	2551,80	2540,90	2500,50	1949,60	2659,00	2254,40	1439,20	25 411,70
2013	1299,37	1324,84	1512,19	2368,49	2545,37	2516,19	2591,23	2677,44	2337,03	2264,35	1910,58	1511,95	24 859,03

Entre 2010 et 2011, les tonnages traités par le CVO augmentaient progressivement. Cependant, depuis 2012, ce tonnage a **diminué de 2,17 %**, passant ainsi de 25 411,7 tonnes à 24 859,03 tonnes.

Cette diminution du tonnage traité s'explique du fait de la baisse d'apports de fermentescibles, de déchets verts et d'huiles végétales au CVO.

Évolution des tonnages traités par le CVO entre 2010 et 2013



• Matière à évacuer du CVO (2013)

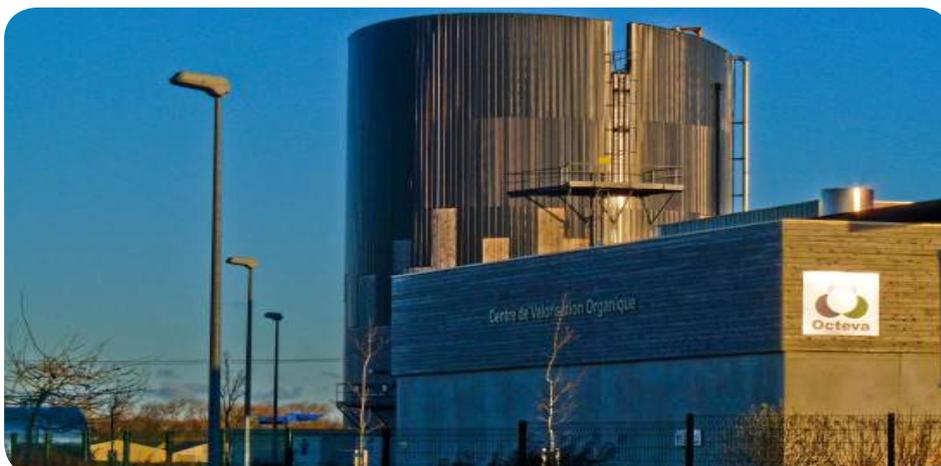
	Refus de tri	Valorisation ferrailles	Structurant excédentaire	Total (en tonnes)
Janvier	5,96	15,22	272,90	294,08
Février	0	9,16	245,56	254,72
Mars	2,52	4,62	295,38	302,52
Avril	0,00	5,30	283,18	288,48
Mai	2,36	7,24	522,86	532,46
Juin	0,00	3,16	933,52	936,68
Juillet	0,00	2,68	787,94	790,62
Août	2,92	2,16	925,40	930,48
Septembre	0,56	2,40	716,22	719,18
Octobre	0,00	5,46	533,20	538,66
Novembre	0,00	2,80	460,66	463,46
Décembre	0,00	2,40	496,42	498,82
Total (en tonnes)	14,32	62,60	6 473,2	6 550,16

Le **refus de tri primaire** représente environ 0,05 % du tonnage entrant. Il est constitué principalement de plastiques (films, papiers glacés, erreurs de tri, ...). Celui-ci est séparé des déchets entrants lors du passage dans un trommel à mailles de 60 mm situé dans la zone de préparation. Si le diamètre de ces déchets est supérieur à 60 mm, les déchets retournent dans la zone de réception pour être soit remélangés avec des déchets frais soit envoyés en **Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)**. Entre 2012 et 2013, le refus de tri a augmenté de 10,66 %, soit 1,38 tonnes de refus supplémentaire.

Il arrive aussi de trouver des **déchets ferreux** dans les fermentescibles (couverts, outils de jardin oubliés, ...). Les déchets ferreux représentent une part de 0,25 % sur le total du tonnage entrant. Ces métaux sont repris et valorisés par la société «**Nicolay**» qui leur offre une seconde vie.

Le **structurant excédentaire** ou **refus d'affinage** représente la partie du compost contenant une grande quantité de plastiques et de copeaux de bois. Ce refus d'affinage est obtenu après criblage dans un trommel à mailles de 12 mm. Cette fraction constitue presque 99 % du tonnage évacué, elle sera ensuite envoyée en CSDND afin de servir de couche intermédiaire dans les alvéoles de stockage.

Au final, entre 2012 et 2013 la matière évacuée a **augmenté de 15,35 %**.



~ Les produits du CVO

Biogaz

En 2013, le CVO a produit **119 Nm³ de gaz** par tonne de déchet traité, soit un total de **2 784 941 Nm³ de biogaz produit**. Ce biogaz est envoyé en priorité vers les **groupes électrogènes** (87,54 %), puis vers la **chaudière de secours** (9,98 %) afin d'y être valorisé et, en dernier recours, vers la **torchère** (2,48 %). Ce faible pourcentage de biogaz envoyé vers la torchère est dû au fait que, le second groupe électrogène (mis en place en 2010) est mieux adapté à la production de biogaz en période hivernale.

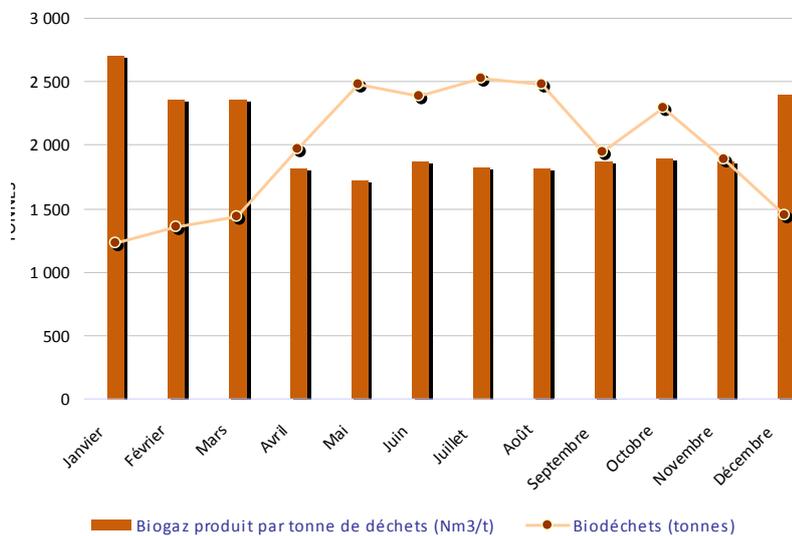
Avec la chaudière de cogénération et celle de secours, le CVO produit de l'eau chaude dont 465 MWh sont utilisés pour le **chauffage des locaux** du SEVADEC et 60 MWh pour ceux d'OCTEVA. Le reste, soit presque 826 MWh, est utilisé pour le **séchage du compost**. Le CVO produit également de la **vapeur d'eau**, soit 1 690 MWh à l'avantage de la chaudière de cogénération et 1 312 MWh à l'avantage de la chaudière de secours.

	Quantité de biogaz produit (Nm ³)	Biodéchets introduits (en tonnes/2013)
Janvier	199 443	1 226
Février	192 323	1 358
Mars	203 200	1 431
Avril	214 752	1 974
Mai	256 725	2 482
Juin	269 221	2 389
Juillet	277 985	2 526
Août	270 857	2 477
Septembre	219 362	1 944
Octobre	260 402	2 291
Novembre	212 829	1 890
Décembre	207 842	1 445
Total	2 784 941	23 433

La production de biogaz est assez importante pour permettre une valorisation énergétique sous forme d'électricité et de chaleur grâce aux groupes électrogènes et aux chaudières.

Quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets (2013)

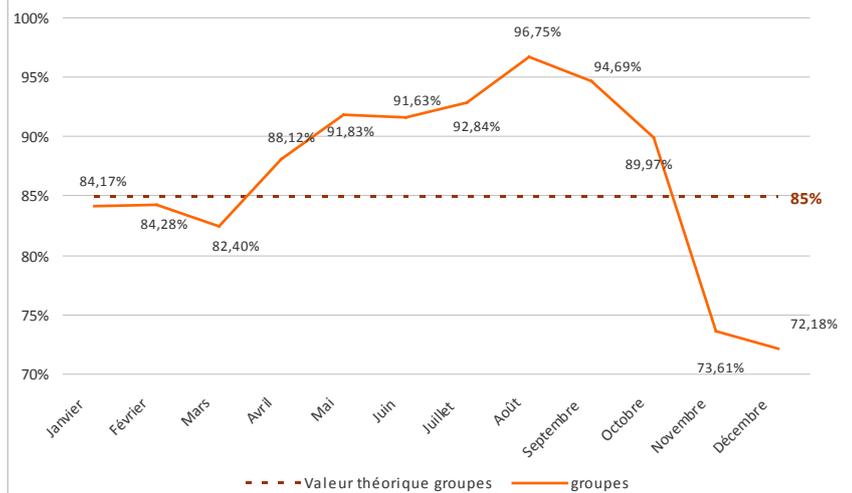
La quantité de biogaz produite par tonne de biodéchets diminue entre mai et août puisque, durant cette période, la quantité de **déchets verts** est plus importante. En effet, ces derniers ne permettent de produire que 160 Nm³ par tonne de **Matière Sèche Volatile (MSV)**, alors que les **déchets fermentescibles** peuvent en produire jusqu'à 744 Nm³ par tonne traitée. Or, en période estivale, l'apport de déchets verts est plus importante que celui des fermentescibles, provoquant une production de biogaz plus faible.



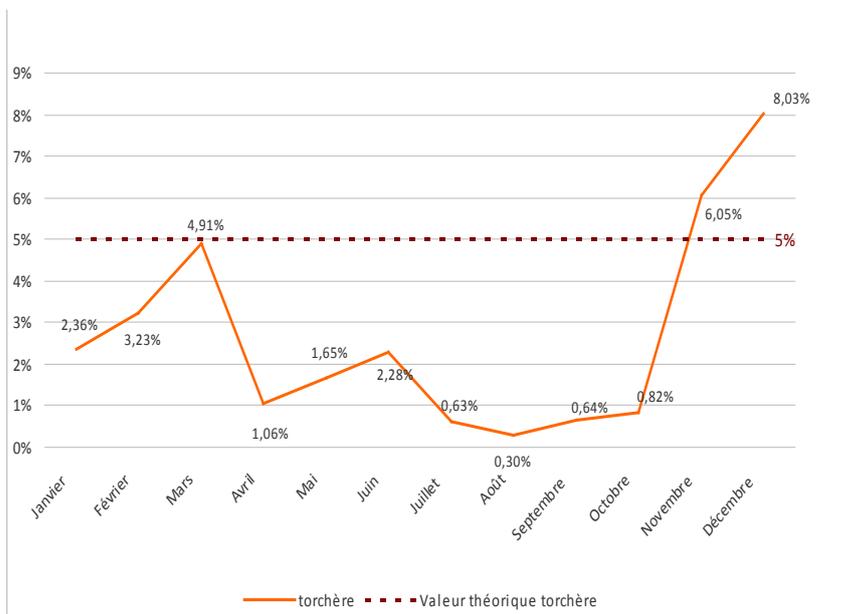
En moyenne, la part de biogaz envoyée vers les **groupes électrogènes** dépasse la valeur théorique. En 2013, 87,54 % du biogaz est envoyé à ces groupes électrogènes.

À noter qu'aux deux derniers mois de l'année 2013, la part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes est plus faible puisque des travaux de maintenance ont eu lieu sur le moteur d'une puissance de 944 KWatt. Au mois de décembre, la part de biogaz envoyée vers les moteurs est descendue à 72,18% tandis que celle envoyée vers la chaudière de secours est montée jusqu'à 19,79%.

Part de biogaz envoyée vers les groupes électrogènes en 2013

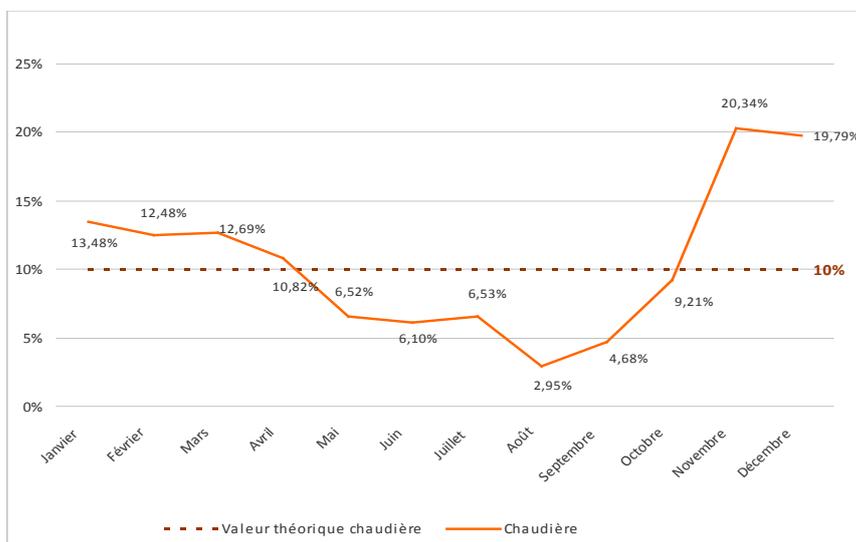


Part de biogaz envoyée vers la torchère en 2013



En 2013, la part de biogaz envoyée vers la **torchère** est passée en dessous de la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 2,48 %. En 2013, elle était de 4,04% ce qui montre une nette progression de la valorisation du biogaz sous forme d'électricité et thermique puisque le biogaz n'est presque plus torché.

Part de biogaz envoyée vers la chaudière de secours en 2013



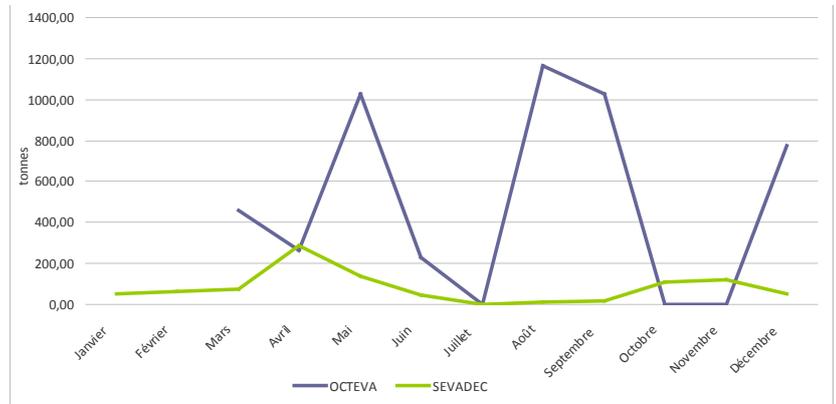
La part de biogaz envoyée vers la **chaudière de secours** est inférieure à la valeur théorique puisqu'elle est, en moyenne, de 9,98 %.

Compost



(2013)	OCTEVA	SEVADEC	Total compost évacué
Janvier	0,00	49,66	49,66
Février	0,00	63,30	63,3
Mars	457,86	71,86	529,72
Avril	264,30	286,92	551,22
Mai	1027,28	139,20	1166,48
Juin	229,40	46,14	275,54
Juillet	0,00	0,00	0
Août	1162,90	11,52	1174,42
Septembre	1027,98	19,10	1047,08
Octobre	0,00	110,20	110,2
Novembre	0,00	122,92	122,92
Décembre	776,90	49,42	826,32
Total en tonnes	4 946,62	970,24	5 916,86

Production mensuelle de compost en 2013



En 2013, l'usine de biométhanisation a valorisé **5 916,86 tonnes de compost**.

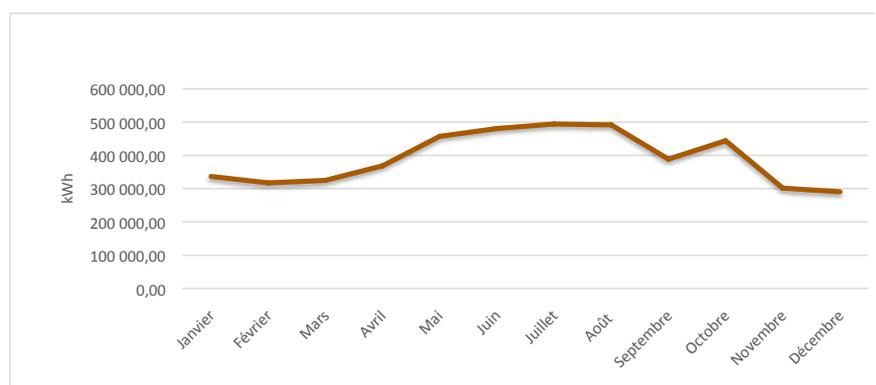
Par contrat, OCTEVA dispose de 80 % du compost qu'il vend aux agriculteurs. Le SEVADEC quant à lui dispose des 20% restants qu'il utilise lors de ses actions de communication (distribution gratuite de compost sur les communes et lors des journées portes ouvertes) auprès de la population afin de sensibiliser les citoyens aux gestes de tri.

La compost produit sur l'usine est un compost conforme à la **norme NFU 44-051**.

Electricité

(2013)	Kwh	Prix achat électricité TTC
Janvier	336 658	37 560,93
Février	317 230	35 393,35
Mars	324 859	36 244,52
Avril	368 621	41 127,04
Mai	457 138	51 002,89
Juin	480 633	53 624,22
Juillet	494 304	55 149,50
Août	491 574	54 844,91
Septembre	388 616	43 357,89
Octobre	443 991	49 536,08
Novembre	301 533	33 642,04
Décembre	290 523	32 675,12
Total	4 695 680	524 158,49

Production d'électricité en 2013



Malgré une baisse de la production de biogaz de 260 085 Nm³ par rapport à 2012, la production d'électricité s'est élevée à **4 695 680 kWh**, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2012. Cette augmentation s'explique par l'envoi d'une moins grande quantité de biogaz vers la torchère (seulement 2,48% en 2013 contre 4,05% en 2012).

Vapeur

La vapeur produite par le CVO provient de 2 installations :

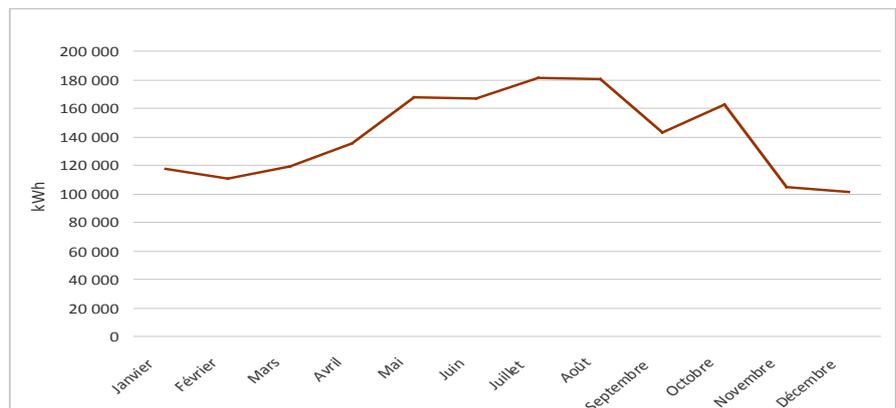
- une **chaudière de cogénération** couplée aux groupes électrogènes
- une **chaudière de secours** fonctionnant au biogaz et au fuel

Au démarrage, seule la chaudière de secours était utilisée puisque les groupes électrogènes ne fonctionnaient pas. Cependant, depuis 2010, les groupes fonctionnant de façon optimale, on ne tend qu'à utiliser la chaudière de cogénération.

• Vapeur de la chaudière de cogénération

(2013)	Vapeur cogénérée produite (en kWh)
Janvier	117 070
Février	110 314
Mars	119 243
Avril	135 306
Mai	167 798
Juin	167 136
Juillet	181 440
Août	180 438
Septembre	142 646
Octobre	162 972
Novembre	104 856
Décembre	101 027
Total	1 690 246

Production de vapeur de la chaudière de cogénération (2013)

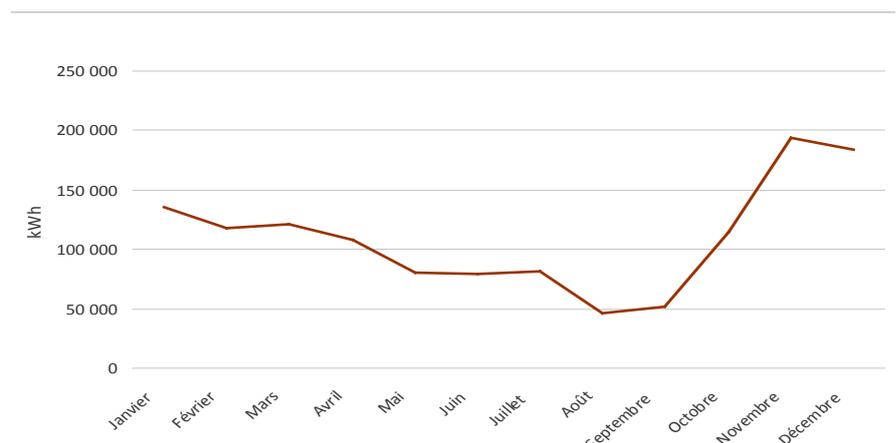


La production de vapeur de cogénération est directement proportionnelle à la production d'électricité puisque cette chaudière fonctionne à l'aide des calories récupérées dans les circuits de refroidissement et dans les fumées des deux groupes électrogènes.

• Vapeur de la chaudière de secours

(2013)	Vapeur produite pendant process (en kWh)
Janvier	135 751
Février	117 858
Mars	121 285
Avril	107 423
Mai	80 374
Juin	79 236
Juillet	80 974
Août	45 817
Septembre	51 480
Octobre	114 557
Novembre	193 609
Décembre	184 021
Total	1 312 385

Production de vapeur de la chaudière de secours (2013)



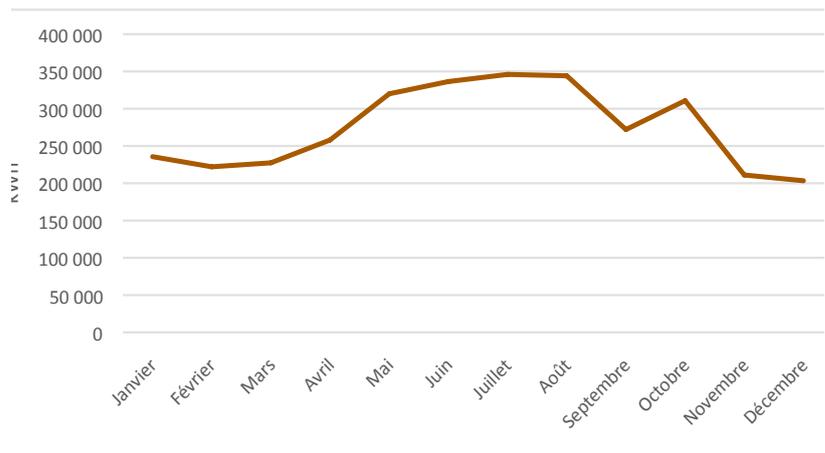
Une augmentation de la production de vapeur est à noter sur les deux derniers mois de l'année pour la chaudière de secours. Ceci s'explique par les opérations de maintenance qui ont été nécessaires de réaliser sur le moteur de 944KWatt et qui ont, par conséquent, limité le fonctionnement de la chaudière de cogénération. La production de vapeur est inversement proportionnelle à la production de vapeur de la chaudière de cogénération.

Eau chaude

La production d'eau chaude provenant de la chaudière de cogénération suit la même évolution, au cours de l'année, que celle de la vapeur puisqu'elles sont générées par le même équipement.

Eau chaude cogénérée (en kWh) 2013	
Janvier	235 661
Février	222 061
Mars	227 401
Avril	258 035
Mai	319 997
Juin	336 443
Juillet	346 013
Août	344 102
Septembre	272 031
Octobre	310 794
Novembre	211 073
Décembre	203 366
Total	3 286 977

Production d'eau chaude de la chaudière de cogénération (2013)



L'eau chaude produite est auto-consommée pour les besoins de la plate-forme. En effet, celle-ci sert au **séchage du compost** ainsi qu'au **chauffage des locaux** sociaux du SEVADEC et d'OCTEVA.

Cette auto-consommation permet de **protéger l'environnement** (énergie verte) puisque ni fuel ni énergies fossiles ne sont consommées pour chauffer les bâtiments.

(2013)	Eau chaude SEVADEC (en kWh)	Eau chaude OCTEVA (en kWh)	Eau chaude séchage (en kWh)	Total (en kWh)
Janvier	48 200	6 000	70 075	124 275
Février	35 078	7 000	80 800	122 878
Mars	42 271	8 000	79 600	129 871
Avril	62 800	7 000	71 040	140 840
Mai	45 000	8 000	64 454	117 454
Juin	41 016	7 212	68 200	116 428
Juillet	35 000	1 754	74 872	111 626
Août	38 290	2 370	67 420	108 080
Septembre	17 320	3 873	69 740	90 933
Octobre	36 653	3 360	64 010	104 023
Novembre	34 012	2 070	59 200	95 282
Décembre	29 100	3 070	56 117	88 287
Total	464 740	59 709	825 528	1 349 977

À noter qu'il y a une différence entre la quantité d'eau chaude produite et celle consommée. En effet, il y a des pertes en ligne sur les différents réseaux de chauffage en plus d'un système aérotherme permettant de rejeter le surplus de chaleur, notamment l'été, lorsque les besoins se font moindres.

~ Récapitulatif et évolution

	2012	2013
Biodéchets traités (en tonnes)	23 885	24 858
Biogaz produit (en Nm3/t)	127	119
Biogaz total (en Nm3)	3 045 026	2 784 941
Pourcentage de biogaz envoyé à la torchère	4,05%	2,48%
Pourcentage de biogaz envoyé vers les groupes électrogènes	87,86%	87,54%
Pourcentage en biogaz envoyé vers la chaudière	8,09%	9,98%
Vapeur produite pendant le process (en MWh)	971	1 312
Vapeur cogénérée produite (en MWh)	1 437	1 690
Eau chaude cogénérée produite (en MWh)	3 254	3 287
Electricité produite (en kWh)	4 648 843	4 695 680
Compost produit (en tonnes)	7 005,88	5 917,00



5. Le centre de transfert

Le **centre de transfert** a pour but d'optimiser le coût d'acheminement des déchets entre la collecte et les centres de traitement.

En effet, la massification des flux a un impact positif sur l'environnement en augmentant le tonnage par kilomètre parcouru et en diminuant les émissions polluantes ainsi que la consommation de carburant.

Le **centre de transfert** est une installation intermédiaire entre la collecte et le traitement des déchets. Il permet de créer une rupture de charge afin de regrouper les déchets dans des moyens de transports plus grands, tels que des semi-remorques.

Le tonnage maximum par jour est de **230 tonnes** devant être évacuées sous 24h. Les déchets sont stockés dans une fosse par type de déchets (Ordures Ménagères Résiduelles et déchets verts) puis sont chargés à l'aide d'une grue dans des semi-remorques pour être envoyés vers leurs lieux de traitement respectifs.

- Les **OMR** sont envoyés à 60 % au Centre de **Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND)** situé à Sainte Marie-Kerque (La Bistade), géré par Opale Environnement, 40 % au CSDND de Blaringhem, géré par Baudelet.
- Les déchets verts vont à Escoeuilles où ils sont pris en charge par la société **Terralys** pour être transformés en compost. Ceux-ci sont acheminés au centre de transfert uniquement lorsque l'usine de biométhanisation ne peut pas les prendre en charge car présents en trop grande quantité.

Par délibération du Comité Syndical du 20 décembre 2005, la gestion du centre de transfert est transférée au SEVADEC. L'exploitation du centre de transfert de la rue de Toul par le SEVADEC a débuté le **1er janvier 2006**.

~ Transfert et transport des déchets

Depuis 2009, les fermentescibles de Cap Calaisis et de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert du SEVADEC rue de Toul. Ces fermentescibles vont directement au Centre de Valorisation Organique (CVO).

Quant au SMIRTOM, il possède son propre centre de transfert où il fait transiter ses fermentescibles, qui seront destinés au CVO, ses encombrants mais aussi ses ordures ménagères résiduelles avant qu'ils ne soient pris en charge.

La situation est la même pour les déchets verts issus de la collecte en porte à porte, sauf lorsqu'ils sont présents en quantité trop importante. Dans ce cas, le **surplus de déchets verts** transite vers le centre de transfert pour ensuite être redirigé vers une **plateforme de compostage à Escoeuilles**.

Depuis le 01/01/2013, les OMR et les encombrants de la CCRA ne transitent plus par le centre de transfert mais sont directement acheminés vers les prestataires.

- Tonnages collectés apportés aux 2 centres de transfert du SEVADEC en 2013.

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	SEVADEC
OMR	32 525,50	6 092,00	8 665,60	47 283,14
Encombrants	251,26	232,74	11,16	495,16
Déchets verts	325,40	0,00	0,00	325,40
Fermentescibles	0,00	0,00	1 248,80	1 248,80
Bois trié	267,72	0,00	0,00	267,72
DEEE	13,39	0,00	0,00	13,39
Total (en tonnes)	33 383,27	6 324,74	9 925,60	49 633,61

Le tonnage total ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC est de **33 383,27 tonnes**, soit une baisse de 16,57 % par rapport à 2012.

La quantité de déchets verts ayant transité par le centre de transfert est de: **325,40 tonnes**.

- Tonnages collectés apportés au centre de transfert du SEVADEC en 2013.

	Cap Calaisis	SEVADEC
OMR	32 525,50	32 525,50
Encombrants	251,26	251,26
Déchets verts	325,40	325,40
Fermentescibles	0,00	0,00
Bois trié	267,72	267,72
DEEE	13,39	13,39
Total (en tonnes)	33 383,27	33 383,27

• Principaux tonnages collectés sur l'ensemble du territoire en 2013

	Cap Calaisis		CCRA	SMIRTOM	
	OMR	Déchets verts	OMR	OMR	Fermentescibles
Janvier	2 817,22	0	547,26	646,88	0
Février	2 283,00	0	445,04	611,74	0
Mars	2 489,00	0	475	632,14	0
Avril	2 849,50	0	498,46	753,66	0
Mai	2 867,76	24,34	531,02	819,46	157,28
Juin	2 647,02	56,68	456,7	706,78	225,22
Juillet	2 980,40	54,6	548,18	805,8	476,18
Août	2 716,52	82,02	549,14	802,9	6,86
Septembre	2 649,52	53,62	495,94	717,9	96,76
Octobre	2 975,50	54,14	536,44	777,78	286,5
Novembre	2 506,68	0	509,54	702,26	0
Décembre	2 743,38	0	499,28	688,34	0
Total par déchet (en tonnes)	32 525,50	325,40	6 092,00	8 665,64	1 248,80
Total par collectivité (en tonnes)	32 850,90		6 092,00	9 914,44	

Sur le territoire du SEVADEC, **47 283,14 tonnes** d'Ordures Ménagères Résiduelles ont été collectées en 2013, pour 47 825,80 tonnes en 2012, soit une baisse de 1,13 % entre 2012 et 2013.

Entre 2012 et 2013, le tonnage des OMR a baissé de 5,86 % pour la CCRA et de 2,98 % le SMIRTOM.

• Tonnages de bois, d'encombrants et de DEEE ayant transité par le centre de transfert du SEVADEC en 2013.

	Bois	DEEE	Encombrants
Janvier	17,28	1,64	13,88
Février	13,10	1,58	20,58
Mars	14,04	0,00	17,22
Avril	38,66	2,90	16,88
Mai	26,50	0,81	33,14
Juin	28,98	0,00	18,56
Juillet	26,08	1,66	23,36
Août	29,34	0,00	20,98
Septembre	25,00	1,59	27,52
Octobre	17,94	0,00	20,92
Novembre	13,60	2,03	21,52
Décembre	17,20	1,19	16,70
Total (en tonnes)	267,72	13,39	251,26
Total Bois + DEEE (en tonnes)	532,37		

Depuis 2009, le service des encombrants de la ville de Calais (suivi par celui de Marck) effectue un tri permettant de récupérer les fractions de **bois**, de **DEEE** et d'**encombrants** afin qu'elles soient valorisées.

Ainsi, 267,72 tonnes de bois ont trouvé une seconde vie en 2013, soit une diminution de 23,62 % par rapport à 2012.

~ Traitement des déchets

• Synthèse des tonnages collectés sur l'ensemble du territoire (2013)

	Cap Calaisis	CCRA	SMIRTOM	Total (en tonnes)
OMR	32 525,50	6 092,00	8 665,6	47283,14
Encombrants	251,26	232,74	11,16	495,16
Déchets verts	325,4	0	0	325,40
Fermentescibles	0	0	1248,8	1248,80
Bois trié	267,72	0	0	267,72
DEEE	13,39	0	0	13,39
Total (en tonnes)	33 383,27	6 324,74	9 925,60	49 633,61

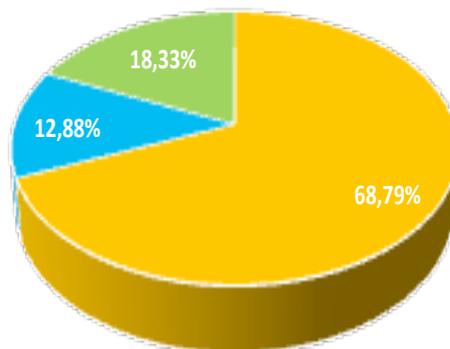
En 2013, le tonnage total de déchets traités par les 2 centres de transfert est de **49 633,61 tonnes** avec une part importante d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) à hauteur de 95,26 %.

Entre 2012 et 2013, le tonnage total a diminué de **5,12 %**.

Part des collectivités dans la provenance des Ordures Ménagères Résiduelles en 2013

Entre 2012 et 2013, la provenance des OMR est sensiblement la même.

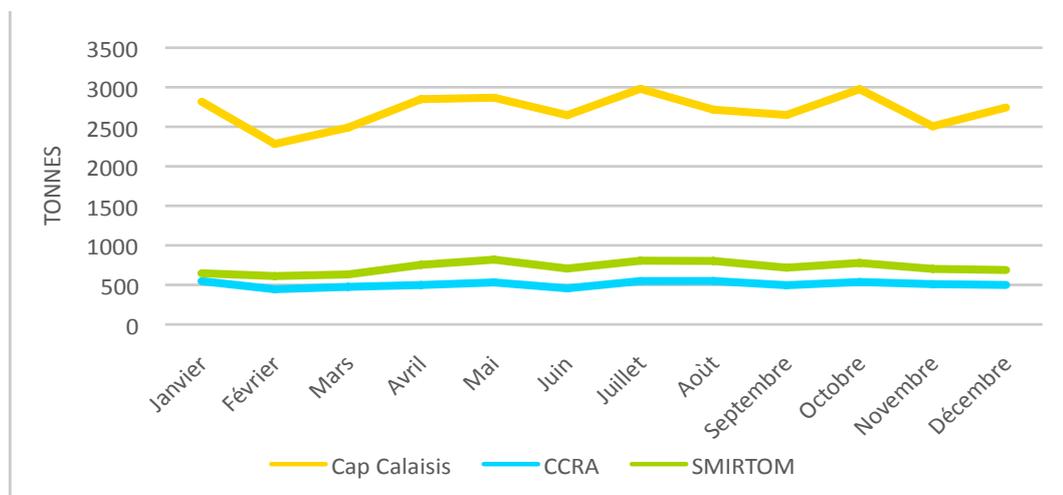
En effet, la population de Cap Calaisis représente presque 79 % de la population alimentant le centre de transfert du SEVADEC, d'où un apport majoritaire d'OMR de Cap Calaisis par rapport aux apports de la CCRA et du SMIRTOM.



■ Cap Calaisis ■ CCRA ■ SMIRTOM

~ Récapitulatif et évolution

- Évolution des tonnages d'ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2013



L'évolution mensuelle du tonnage des ordures ménagères résiduelles est relativement constant au cours de l'année 2013.

Le tonnage de la **CCRA** est d'environ 500 tonnes, le **SMIRTOM** a, quant à lui, un tonnage se situant entre 600 à 820 tonnes.

Concernant **Cap Calaisis**, le tonnage par mois est en moyenne de 2 700 tonnes. Ces valeurs gardent la même tendance qu'en 2012.

- Ratios des ordures ménagères résiduelles par collectivité en 2013

	Ratio des ordures ménagères résiduelles (en kg/hab/an)		
	2011	2012	2013
Cap Calaisis	337,32	330,55	332,57
CCRA	253,47	247,32	231,78
SMIRTOM	241,05	235,21	224,81
SEVADEC	301,59	294,81	290,74
Moyenne nationale ⁽²⁾	298,3		

Les ratios de la CCRA, du SMIRTOM sont nettement inférieurs à la moyenne nationale. Concernant le ratio du SEVADEC, celui-ci devient inférieur. Seul le ratio de Cap Calaisis est largement supérieur à la moyenne nationale.

De manière générale entre 2012 et 2013, les ratios ont diminué pour la **CCRA** (- 6,78 %), pour le **SMIRTOM** (- 4,42 %) et pour le **SEVADEC** (- 1,38 %).

6. Récapitulatif

(2013)	Cap Calaisis		SMIRTOM		CCRA		SEVADEC		
Type de déchets	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	Tonnes	Ratio	%
Emballages ménagers	3 659,30	37,42	2 492,36	64,66	1 545,40	58,80	7 697,06	47,33	9,43%
Verre	3 222,37	32,94	2 524,88	65,50	1 415,16	53,84	7 162,41	44,04	8,78%
Ordures ménagères	32 525,50	332,57	8 665,64	224,81	6 092,00	231,78	47 283,14	290,74	57,95%
Déchets verts et biodéchets	8 199,90	83,84	6 105,39	1,58	4 363,58	166,02	18 668,87	114,79	22,88%
Encombrants	251,26	2,56	11,16	0,29	232,74	8,86	495,16	3,04	0,61%
Bois trié	267,72	2,73	0,00	0,00	0,00	0,00	267,72	1,64	0,33%
DEEE	13,39	0,13	0,00	0,00	0,00	0,00	13,39	0,08	0,02%
Total	48 139,44	492,19	19 799,43	356,84	13 648,88	519,30	81 587,75	501,66	100%

Tonnages provenant des déchèteries en 2013	
Matière	Tonnage
Ampoules	1,87
Radiographies	0,91
Piles	3,62
Capsules	0,64
Cartouches	0,35
DMS	193,36
Métaux	902,70
Déchets verts	5 455,18
Tout venant	6 000,32
Gravats	5 589,87
Bois	3 582,28
Cartons	439,20
Fibro	105,37
Pneus	130,78
DEEE	431,77
Batteries	9,25
Huiles végétales	4,30
Huiles moteurs	56,70
DASRI	2,09
TLC	70,81
Total en tonnes	22 981,37

7. Les indicateurs financiers

~ Les investissements du SEVADEC

Le montant des investissements 2013 s'élève à **1 128 173,69 € H.T.** Cette somme concerne :

- les travaux d'optimisation du **centre de tri** pour 157 804,80 €
- l'acquisition de matériel de bureau, l'achats de licences de logiciels et de matériel informatique pour 13 893,76€
- le remboursement d'emprunt en capital pour 956 475,13 €



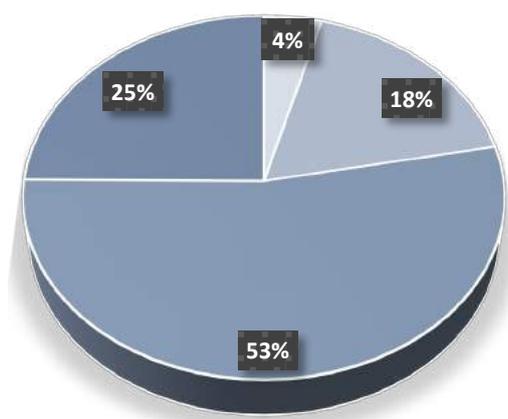
~ Les coûts du SEVADEC

Participations fixes des collectivités

- Participation financière par habitant en 2013 (Hors Taxes)

2013	Coût par habitant
Fonctionnement du syndicat	1,39 €
Participation aux frais fixes du centre de tri	5,75 €
Participation à l'exploitation des déchèteries	17,37 €
Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation	8,10 €
Participation par habitant	32,61 €

Répartition de la participation financière par habitant en 2013



- Fonctionnement du syndicat
- Participation aux frais fixes du centre de tri
- Participation à l'exploitation des déchèteries
- Participation liée à la construction de l'usine de biométhanisation

Participations variables

Depuis 1999, le CSDND doit payer la **Taxe Générale** sur les **Activités Polluantes (TGAP)** qui concerne toutes les activités polluantes ou portant des risques particuliers sur l'Environnement.

Cette taxe s'appuie sur le poids, en tonne, des déchets réceptionnés dans l'installation assujettie.

La TGAP a pour objectif de **modifier les comportements** car, si les entreprises, collectivités

ou exploitants d'installations polluantes arrivent à valoriser 75 % du biogaz produit (lors de la détérioration, de la transformation, ...), le coût de la taxe diminue.

À noter qu'en 2011, la taxe s'élevait à **11€/tonne** et que celle-ci est passée à **15€/tonne en 2012**. Ce coût se répercute sur la facturation des tonnages provenant du SEVADEC et stockés dans le CSDND.

• Le centre de tri

	Prix à la tonne H. T. (2013)
Participation au fonctionnement du centre de tri	127,03 €
Participation au traitement des refus de tri	74,12 €
Enlèvement et transport des refus de tri du centre de tri	2,40 €

• L'usine de biométhanisation

	Prix à la tonne H.T. (2013)
Exploitation usine de biométhanisation et traitement	49,79 €

• Le centre de transfert

	Prix à la tonne H. T. (2013)
Coûts de transport	
Déchets verts	7,20 €
OMR	7,20 €
Coûts de transfert	
Déchets verts	4,37 €
OMR	4,37 €
Coûts de traitement	
Déchets verts	16,67 €
OMR (TGAP incluse)	76,58 €
Coût du traitement des encombrants	
Encombrants	74,12 €
Coût du traitement du bois	
Bois	22,65 €

~ Les réunions 2013

Bureau Syndical

Il y a eu 7 réunions du **bureau syndical** en 2013 :

- le lundi 21 janvier 2013
- le lundi 18 mars 2013
- le mardi 26 mars 2013
- le vendredi 07 juin 2013
- le mardi 10 septembre 2013
- le mardi 12 novembre 2013
- le lundi 02 décembre 2013

Comité Syndical

Il y a eu 6 réunions du **comité syndical** en 2013 :

- le lundi 18 février 2013
- le jeudi 11 avril 2013
- le jeudi 20 juin 2013
- le mardi 24 septembre 2013
- le jeudi 28 novembre 2013
- le mardi 17 décembre 2013

Commission d'appel d'offres

La commission s'est réunie pour délibérer sur 3 marchés en 2013 :

- **Marché de location longue durée de deux camions ampliroll en contrat full services**
- **Marché enlèvement, transport et traitement des déchets issus des déchèteries du SEVADEC**
 - lot 1 : traitement du bois
 - lot 2 : traitement des inertes
 - lot 3 : Enlèvement, transport et traitement des déchets d'amiante
- **Marché d'exploitation du centre de valorisation organique du SEVADEC**

8. La prévention des déchets

~ Présentation de la notion

• Définition

La **prévention des déchets** peut être définie comme «l'ensemble des mesures et des actions prises en amont (notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) et visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (notamment par la réduction des quantités de déchets produits et/ou la réduction de leur toxicité ou par l'amélioration du caractère valorisable).»

Devise de la prévention des déchets :

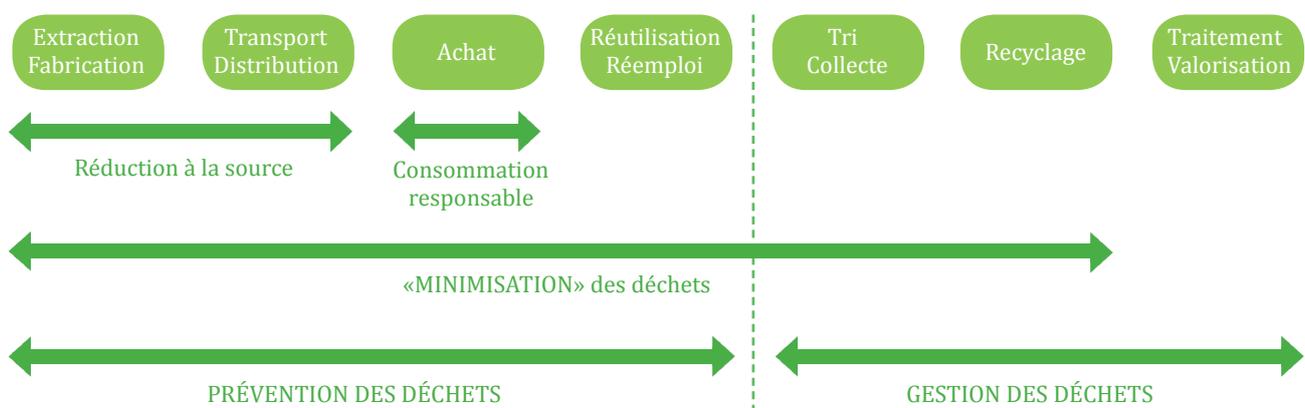
«Le déchet le plus facile et le moins coûteux à gérer est celui que l'on ne produit pas.»

La réduction des déchets permet de réduire la consommation de ressources non renouvelables, de limiter les rejets de gaz à effet de serre (GES), et au niveau local d'avoir moins recours à l'enfouissement et de maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, traitement, stockage).

• Champ d'action

Il s'agit de l'ensemble des actions situées, avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité, qui permettent de réduire les quantités de déchets et/ou leur nocivité.

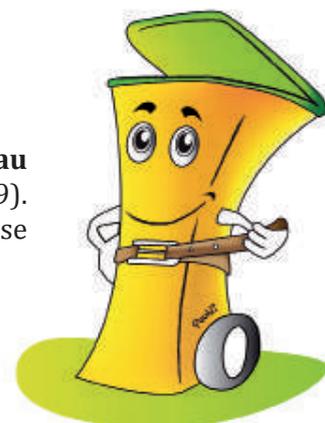
Schéma représentant les différents champs que recouvre la prévention des déchets



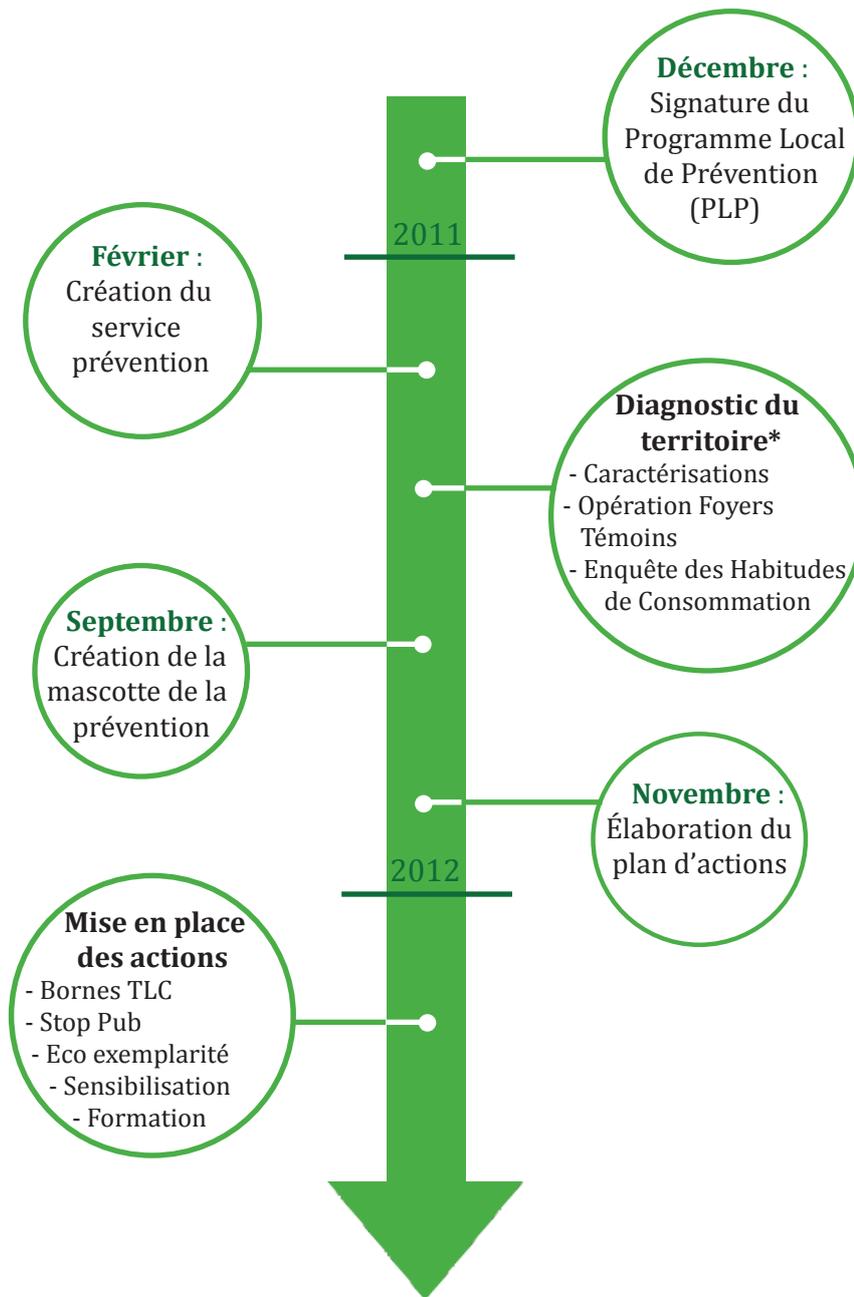
La prévention recouvre un vaste champ d'actions. Il est important de faire la **distinction entre la prévention des déchets et la gestion des déchets**. Ici, c'est le produit en tant que tel qui nous intéresse et non pas les déchets. C'est pour cette raison qu'il faut agir en amont, bien avant que celui-ci ne devienne un déchet.

• Programme Local de Prévention (PLP) des déchets du SEVADEC

Concrètement, l'objectif principal de ce programme est une **diminution d'au moins 7% des OMA en 5 ans** par rapport à l'année de référence (2009). Ayant une production par an et par habitant de 457 kg en 2009, la baisse escomptée est donc de **32 kg par habitant** à l'issue du projet fin 2015.



~ Historique



*Détail du diagnostic du territoire :

• **Caractérisations** : L'évaluation des gisements a permis de visualiser les catégories de déchets avec un impact important sur les OMA du territoire. Les gisements les plus représentés sont les fermentescibles, le verre, les textiles, les publicités et les emballages. Au final, 58% du gisement des OMA peut faire l'objet de réduction.

• **Opération Foyers Témoins** : Cette opération a montré une baisse de la production des OMA (hors biodéchets) de 16%, soit une baisse de 32kg/hab/an.

• **Enquête des Habitudes de consommation** : Cette étude a permis de mieux cerner les priorités d'actions selon les gisements de déchets et d'apprécier à quel point la population est prête à modifier son comportement. En ce sens, elle révèle qu'il existe de nombreuses pistes d'améliorations à exploiter et qu'un travail global de sensibilisation et d'information au niveau de la prévention des déchets semble primordial.

~ La mise en oeuvre du plan d'action

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des actions menées en 2013 ainsi que de leurs méthodes d'application.

AXE	Action	Intitulé de l'action	Objectifs de réalisation	Bilan
Prévention générale	1	Communication générale sur la prévention	1 événement (JPO) réalisé 35 supports relais sollicités 26 supports relais actifs 15 interventions réalisées 50 000 brochures diffusées 8 000 connexions numériques Création du référentiel et du planning d'animations	2 événements (JPO) «POUBLI FESTI» 224 supports relais sollicités 76 supports relais actifs 20 interventions réalisées 97370 brochures diffusées 10000 connexions numériques sur le site du SEVADEC 1 référentiel «planning» créé
Consommation Eco responsable	2	L'eau du robinet un geste économe	2 «Bar à eau» réalisés Edition et diffusion de la fiche	5 bars à eaux dont 1 en collaboration 5 distributeurs sollicités 3800 impressions et diffusion de la fiche pratique Outil créés (1 fiche pratique, 2 affiches, site web + facture)
	3	Cuisinez malin, gaspillez moins !	20 structures démarchées pour des ateliers 7 structures participantes au concours 10 structures participantes aux ateliers Edition et diffusion de la fiche	50 structures démarchées pour des ateliers 9 ateliers réalisés 9 structures participantes aux ateliers 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
	4	Lutte contre le suremballage	2 Grandes et Moyennes Surfaces (GSM) sollicitées 5 animations réalisées Edition et diffusion de la fiche	3 GSM sollicitées 8 animations réalisées 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
	5	Sensibilisation sur l'utilisation et le devenir des produits toxiques	10 structures démarchées 2 structures participantes 4 ateliers Edition et diffusion de la fiche	5 structures démarchées 2 structures participantes 3 ateliers réalisés 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
	6	Agissons, consignons	5 acteurs engagés Edition et diffusion de la fiche	3 acteurs démarchés 1 acteur engagé 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
	Actions emblématiques nationales	7	Dispositif STOP PUB	2 points de distribution au minimum Edition et diffusion de la fiche
8		Pas d'achat sans cabas	42 commerçants démarchés	1 projet réalisé (sensibilisation et recrutement via la presse)
Eco exemplarité de la collectivité	9	Etablissements publics Témoins / engagés	15 établissements démarchés	18 établissements démarchés 2 établissements engagés
	10	Eco exemplarité de nos installations	10 employés sensibilisés 6 gestes mis en place	49 employés sensibilisés 6 gestes mis en place
Réemploi et Réparation	11	Création d'une Ressourcerie	2 nouveaux outils de communication utilisés 1 déchèterie en point de collecte Edition et diffusion de la fiche	4 outils de communication utilisés 1 nouvelle déchèterie en point de collecte 1000 impressions et diffusion fiche pratique + 2000 flyers
	12	Promotion du Réemploi et de la réparation	2 événements réalisés 10 structures démarchées 1 outil créé (guide/annuaire/fiches) Edition et diffusion des outils	3 événements/animations 11 structures démarchées 3 outils créés (fiche + affiche) 1 outil numérique créé (recherche multicritères) 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
	13	Collecte des textiles	5 nouveaux Points d'Apports (PA) Edition et diffusion de la fiche	5 nouveaux PA 5 communes adhérentes 1000 impressions et diffusion de la fiche pratique
Déchets des entreprises	14	Entreprises témoins / engagées	30 entreprises sollicitées 10 entreprises engagées	Démarchage début 2014

~ Les actions emblématiques

• Axe 0: Communication générale

Inauguration des points d'apports textiles le 12 avril 2013



La mise en place de nouvelles bornes de récupération textiles s'est avant tout effectuée sur l'ensemble des 8 déchèteries, puisque, au delà de retrouver une quantité importante de textiles dans les ordures ménagères résiduelles, une part significative se trouvait également dans les bennes de tout - venant des déchèteries. L'implantation sur le reste du territoire s'est alors poursuivie en collaboration avec l'ensemble des collectivités pressenties (en fonction de leur densité démographique). Ce travail commun et constructif a permis l'ajout de 54 points d'apports. Ce réseau comporte désormais 78 points d'apports permettant à la population de disposer d'une borne à proximité de son lieu de résidence. L'objectif est aujourd'hui atteint.

Poupli'Festi (2eme édition) 1er juin 2013

Lors de cette journée, Une grande partie des thèmes du Programme Local de Prévention (PLP) des déchets initié par le SEVADEC était abordée : Réemploi/réparation, promotion de l'eau du robinet, lutte contre le gaspillage alimentaire, les suremballages, la consigne des bouteilles en verre, les Textiles/Linge/Chaussures (TLC), le STOP PUB ...



De nombreuses structures du territoire ont été conviées pour animer cette journée : La Ressourcerie du Calaisis, Le Trèfle à Quatre feuilles, Eco textile, Le relais, Auchan, Ecomobilys, FACE Calaisis, Les Eaux de calais, Eco Marck, Espace Info Energie, Unis - Cité et OCTEVA.

Cette année nous avons profité du « Poupli Festi' » pour inaugurer le lancement de la semaine des Dééé-lingués (du 1er au 8 juin 2013 en déchèterie). Le but de cette semaine est de sensibiliser la population du Pays du Calaisis à apporter leurs DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) en déchèterie afin d'éviter de les jeter dans les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

Différentes animations réalisées ...

Les écoles, les associations, les établissements publics, les CCAS, les écoles des consommateurs, l'appartement témoin, les centres sociaux...

• Participation aux événements locaux sous forme de stands de sensibilisation

- Comice Agricole : mars 2013
- Inauguration Ferme des Aigrettes : 23 et 24 mars 2013
- Cap Nature Base Tom Souville : Avril 2013
- Journée Environnement du Calaisis : mai 2013
- Journée portes ouvertes Centre Social de Sangatte : Juin 2013
- Village de la Famille de Guînes: 24 septembre 2013

- Partenariat avec l'association Unis-Cité

Création d'un partenariat avec l'association Unis-Cité sur la thématique du gaspillage alimentaire. 8 jeunes en service civique ont travaillé sur la thématique sur une période de 8 mois (octobre 2013 / juin 2014). Le but est de sensibiliser les établissements scolaires à la réduction et au tri des déchets issus de la restauration scolaire.

Intitulé de l'action

« Moins jeter et mieux trier au restaurant scolaire »

- Impression de nouveaux supports

• Axe 1 : Consommation éco-responsable



• Promotion de l'eau du robinet

- 5 « bars à eaux » réalisés
- Rencontre des 5 distributeurs d'eau du territoire
- Insertion de communication sur les supports des distributeurs d'eau (affiches, sites internet, factures)
- Sensibilisation des collectivités lors du projet éco-exemplarité des établissements publics
- Distribution de 1000 fiches pratiques
- Achat de gourdes

• Cuisinez malin, gaspillez moins !

Travail collaboratif avec les écoles de consommateurs, les scolaires, les CCAS

- 9 animations réalisées
- Distribution de 1000 fiches pratiques

• Lutte contre le suremballage

- Réalisation d'une étude sur « le chariot comparatif » en partenariat avec Unis-Cité et Auchan
- 8 animations réalisées

• Sensibilisations aux produits toxiques

- 3 animations réalisées « fabrication maison de produits d'entretien »
- Distribution du guide « Raffa » (produits d'entretien)
- Distribution de 1000 fiches pratiques

• Agissons, consignons

- Participation aux groupes de travail du SIAVED
- Participation à un temps fort organisé par le SIAVED
- Visites de brasseries et de distributeurs

Perspectives

- Réaliser une phase test avec une machine à déconsigner les bouteilles en verre (Auchan)
- (Date à déterminer en fonction de la disponibilité de la machine)



• Axe 2: Actions Emblématiques nationales

• Opération « Stop Pub »

- 34 points de distribution mis en place

(Objectifs 2015: 32 points de distribution supplémentaires)

- 7.09 %* des boîtes aux lettres équipées soit 4860 foyers sur le territoire. (sur les 52 communes que compte aujourd'hui le territoire au 01/01/2014)

* Chiffres transmis par La Poste en février 2014

Carte Google map des points de distribution de l'autocollant



• Pas d'achats sans cabas !

- Inscription à la semaine du Développement Durable : du 1er au 7 avril 2013

Objectif : Impliquer les commerces du secteur textile

- Création et achat de cabas réutilisables

- Développer les sacs réutilisables sur les marchés et chez les petits commerçants

Perspectives

- Animations sur les différents marchés communaux du territoire

• Axe 3 : Eco-exemplarité des collectivités

• Etablissements publics témoins

Ces actions, outre de contribuer à la réduction globale des déchets du territoire, permettent aux collectivités de tester les gestes de prévention qu'elles vont ensuite prescrire à leur population. Les résultats obtenus seront communiqués aux habitants et permettront à la collectivité de gagner en légitimité et d'identifier de nouvelles pistes d'actions, voir de nouveaux acteurs pour étendre leurs actions.

- 8 collectivités engagées en 2013.

Constat:

Diagnostic trop lourd transmis aux collectivités (peu de retour)

Perspectives :

- Refonte de la démarche

- Relancer les collectivités engagées

- Engager d'autres collectivités

• Eco-exemplarité du SEVADEC

Le SEVADEC souhaite être exemplaire en matière de production de déchets.

Les services travaillent depuis le début du programme à la réduction des déchets.

Plusieurs actions avaient vu le jour en 2012 :

(Gestion du papier: recto/verso et bac brouillon, Alternatives aux consommables jetables : acquisition d'EcoCups, Produits dangereux: utilisation d'un nettoyeur vapeur, utilisation d'une machine à eau pour remplacer les bouteilles d'eau gazeuse).

En 2013, d'autres actions ont été réalisées.

- L'achat de sèches-mains électriques au Centre de tri afin de supprimer l'utilisation de bobines de papier.

- La dématérialisation de la presse locale (pour une partie).

- L'achat de nouveaux EcoCups et de tasses réutilisables (pour les réunions et les réceptions).

- La réutilisation des cartes d'accès obsolètes en déchèteries.

• Axe 4 : Réemploi et réparation

• La ressourcerie du Calaisis

Le SEVADEC participe activement au Conseil d'Administration de la Ressourcerie du Calaisis.

Un soutien à la communication, pour la création et l'impression de support est réalisé (affiches, tracts, devis...).

Le SEVADEC est également relais d'informations et oriente la population vers la Ressourcerie. De plus, depuis 2013 une nouvelle déchèterie du territoire a ouvert ses portes à la Ressourcerie afin que celle-ci puisse venir y retirer meubles et objets en tout genre (en bon état ou avec de petites réparations).



Quelques chiffres : Portes ouvertes du 13 février 2013 = 1000 visiteurs

- Environ 40 tonnes de meubles et d'objets récupérés en 2013

Perspectives :

- Continuer l'aide à la communication

- Mise en place de 2 containers de réemploi sur les déchèteries Monod et Epinal à Calais

- Sensibilisation des gestionnaires de déchèteries



• Promotion du Réemploi et de la réparation

Nous avons souhaité, en 2013, recenser les structures du territoire ayant pour activité le réemploi et la réparation. Ce recensement avait pour but la création d'une base de données. La création d'une recherche multicritère a donc été réalisée. En parallèle, nous diffusons de la communication sur les différents thèmes de cet axe (1000 fiches pratiques distribuées)

Perspectives:

- Une « Journée du réemploi et de la réparation ».

- Relancer les associations du réemploi / réparation.

- Intégrer la recherche multicritères sur le site du SEVADEC (réemploi/réparation)

• La collecte des textiles

Cette action a été lancée dès le début du programme local de prévention des déchets. Nous avons dans un premier temps équipé notre réseau de 8 déchèteries en bornes textiles. Depuis, ce sont 54 bornes qui ont été installées sur l'ensemble du territoire en partenariat avec les différentes communes.

A ce jour, nous pouvons comptabiliser :

- 78 points d'apports textiles (24 existants en 2011)

- 15 communes adhérentes

- 487 tonnes collectées en 2013 (366 tonnes en 2011 et 431 tonnes en 2012)

Perspectives

- Accentuer la communication (presse, fiches pratiques, web...)

- Installer de nouvelles bornes sur le secteur privé



• Axe 5 : Entreprises Témoins

• Entreprises engagées

L'action 14, nommée « Entreprises Témoins », mobilise des entreprises ayant des activités diverses et variées. Le but de ce projet, à l'échelle du Pays du Calais, est de démontrer qu'avec des gestes simples, il est possible de réduire ses déchets en entreprise.

2013: l'année d'écriture du projet

Le projet «Entreprises Témoins» a fait l'objet d'une première programmation en 2012. La refonte, en 2013, du guide de la démarche, des fiches pratiques et du diagnostic fut une étape indispensable. En effet, la complexité de cette action nous pousse à modifier en continue nos méthodes d'intervention et notre façon de faire en fonction des retours d'expériences à l'échelle nationale mais également des spécificités du territoire.

En fin d'année, il a été question de cibler et démarcher les entreprises. Cette étape a été réalisée en partenariat avec la CCI Côte d'Opale qui a pu nous orienter en fonction de la taille, de l'activité et de la situation géographique des entreprises ciblées. Les premiers contacts avec les entreprises ont eu lieu en fin d'année 2013.

Perspectives: Engager 10 entreprises dans la démarche

Les actions Annexes:

• Formation élus

Nous avons réalisé en 2012 une formation ADEME s'intitulant « Elus : comment réduire les déchets sur votre territoire ? » dispensée par l'AFNOR Compétences. 17 élus avaient répondu présent à celle-ci. Nous avons réitéré cette formation en 2013 afin de compléter la précédente et de convier les élus n'ayant pu s'inscrire à la première session. 12 Elus ont participé à cette formation dispensée le Mardi 19 novembre 2013 de 18h à 21h.

Le but de cette formation est de :

- Donner aux élus les connaissances de base du dispositif.
- Stimuler les participants vers un engagement dans leurs territoires et faciliter/renforcer l'adhésion des élus aux projets en cours ou déjà mis en place.

• Partenariat Unis-Cités

La fin d'année 2013 a été le commencement du projet de partenariat avec Uniscité. Le but de ce projet est de mener des actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires du territoire concernant la thématique du gaspillage alimentaire et du tri des déchets. Afin de mener à bien ces actions, nous avons réalisé le 24 octobre 2013 une formation aux jeunes en Services Civiques.



• Caractérisation des Ordures Ménagères Résiduelles

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets, une nouvelle campagne de caractérisations des OMR a été organisée sur le territoire du SEVADEC faisant suite à celle de 2011. Le but est de quantifier l'impact des actions de prévention et de sensibilisation menées depuis le début du programme en analysant la composition de la poubelle «OMR 2013» par rapport à celle de 2011 et aux données nationales.



• La collecte mutualisée des piles/batteries et PAM



Le SEVADEC, de par ses activités, a signé des conventions avec SCRELEC et ERP pour la collecte des piles/batteries et PAM (Petits Appareils Electroniques). Cette action consiste à permettre aux collectivités de s'équiper des différents dispositifs « Batribox » et «ERP» afin d'offrir un service complémentaire à leurs usagers.



Les chiffres clés du programme

OBJECTIFS DE L'ADEME SUR 5 ANS	RESULTATS DU SEVADEC sur 3 ans, de 2011 à 2013 (année de référence 2009)
OBJECTIF (d'ici 2015) -7% soit 32 kg/hab/an	- 8.5% soit une baisse de <u>38.5 kg/hab/an</u>
Production d'Ordures Ménagères et Assimilés	
Production d'Ordures Ménagères Résiduelles	- 10.6% soit une baisse de <u>34.4 kg/hab/an</u>
Production de Déchets Ménagers et Assimilés	- 8.7% soit une baisse de <u>61.1 kg/hab/an</u>

9. La communication

Depuis septembre 2004 et la création du service communication du SEVADEC, le *Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calais*, s'est aussi donné pour mission fondamentale; la pédagogie à l'Environnement des habitants de son territoire et d'un public extérieur, toujours aussi nombreux.

C'est ainsi qu'en moyenne, chaque année, **6.000 visiteurs** viennent à notre rencontre afin d'y découvrir les coulisses du recyclage, grâce aux visites gratuites organisées sur notre site de la rue Monod à Calais mais également à l'extérieur sur l'ensemble de nos 8 déchèteries.

Outre ces visites, le service communication intervient à l'extérieur, en partenariat avec les collectivités adhérentes, les établissements scolaires, les professionnels de différents secteurs : milieu associatif, monde médical, de la formation et d'insertion, centres aérés, ... afin de démontrer, l'intérêt et l'utilité du SEVADEC et de ses équipements.

La mission par excellence du service communication est de faire connaître et reconnaître le SEVADEC comme acteur incontournable et un partenaire engagé au quotidien dans le développement durable. Pour arriver à ce but suprême, la politique environnementale du syndicat, la mise en avant des métiers de l'Environnement, sont présentées, tout en développant de nombreux partenariats, afin de promouvoir l'image du SEVADEC, aussi bien sur le plan local, national, qu'international.

• 2013... un intérêt toujours aussi remarqué pour nos équipements

L'année 2013 marque, après les travaux de modernisation, la première année complète de mise en service du centre de tri. De nombreux visiteurs ont remarqué avec attention les changements apportés afin d'améliorer les conditions de travail des agents valoristes et également la qualité des déchets triés dans cet équipement. Force est de constater, que l'intérêt prédomine lors des visites. L'attention est importante déjà lors de l'entrée dans l'espace pédagogique. La présentation du parcours de l'emballage; de son dépôt dans la poubelle de l'habitant, jusqu'à son entrée dans la zone de stockage du centre, est nécessaire pour une bonne compréhension. Le tri permet d'économiser des matières premières (bois pour le papier et carton, le pétrole pour les flacons plastiques, la bauxite pour les boîtes en aluminium, ...) Ainsi ces matières premières «dites secondaires», représentent une source de revenus pour les collectivités adhérentes, discours fédérateur qui à la faveur du public lors de la majorité des visites.

Le grand public est également étonné de la propreté des sites, aussi bien lors des visites du centre de tri, que durant celles se déroulant sur l'unité de biométhanisation. Equipement qui devient la fierté de la majorité de nos concitoyens, puisque la production d'électricité verte est aussi étonnante que remarquable. La présence d'un tel équipement sur le territoire du grand Calais n'est pas un heureux hasard, elle est, et reste le fruit d'une vision pragmatique quant à la gestion et l'optimisation des biodéchets sur notre sol. La valorisation matière en électricité verte, mais également en un compost de qualité, amendement organique qui fait le bonheur des habitants de notre territoire, lors des distributions gratuites, notamment lors des journées «Portes Ouvertes». Occasion en effet de remercier la population pour le geste écocitoyen quotidien, car la «**Tri Attitude**» est omniprésente dans l'esprit de nos concitoyens.



Syndicat d'Élimination et de Valorisation
des Déchets du Calais

**Pour notre avenir,
Adoptons
la TRI ATTITUDE**



WWW.SEVADEC.FR

La découverte des équipements du SEVADEC sur le site Monod s'effectue toujours en premier lieu dans la salle de communication. Le nouvel espace pédagogique aménagé en septembre 2012, est doté de supports pédagogiques: tableaux, panneaux magnétiques, frise chronologique, histogrammes, schémas des déchets collectés, ainsi que les modes de traitement, le devenir des matières plastiques, ... Ces éléments ne sont plus désormais donnés dans un dossier papier, mais adressés par courriel, aux formateurs et aux professeurs. Ceci est une démarche qui, dans l'optique du «verdissement» de notre administration, vise à ne pas utiliser de papier en quantité importante.

• **Présentation et promotion du SEVADEC lors des visites hebdomadaires:**

Dans un premier moment, il semble opportun de présenter la méthode avec laquelle, les visiteurs sont sensibilisés sur notre site.



Après des remerciements chaleureux et sincères pour l'intérêt porté pour le SEVADEC, ses équipements, ses agents, le public est alors sensibilisé aux questions environnementales et aux grands enjeux du développement durable.

Puis, est présenté le Syndicat d'Élimination et de Valorisation des Déchets du Calais; sa création, ses compétences, ses objectifs, son historique, ses équipements, les différents métiers, ainsi que de nombreux indicateurs techniques et financiers.

L'accent est porté sur le fait que le SEVADEC est un acteur incontournable, de par sa création, ses équipements, son personnel. Un partenaire au quotidien de l'Environnement.

L'optimisation de la gestion des déchets est au cœur de notre présentation. Les déchets, aujourd'hui une matière valorisable dans la majorité des cas, sont les reflets de notre société et de notre mode de consommation.

Bien évidemment, le discours s'adapte au public, car l'on ne s'adresse pas à un écolier comme à un étudiant en faculté.

La frise chronologique marque le point de départ de notre présentation. Support essentiel dans l'espace pédagogique, elle permet de faire des parallèles sur notre vision sur les déchets à travers le temps. Comment l'homme dans son sens le plus généraliste du terme, consomme? Quelle importance accorde-t-il aux déchets ?

Comment expliquer que les Athéniens construisaient 3500 avt JC des égouts afin de rejeter en dehors de la cité les déchets et autres résidus alors que ce n'est qu'en 1975 qu'une loi française, oblige les communes à collecter puis à éliminer les déchets. Certes les sociétés évoluent mais les esprits les plus éclairés et bienveillants ne sont pas forcément là où on les attend.

L'évolution des sociétés a engendré de nouveaux concepts, et le mode de consommation n'y fait pas exception. Comment expliquer à un petit écolier qu'il y a encore quelques années, l'Environnement n'était guère enseignée dans les programmes scolaires, et qu'à l'époque la consigne, le sac de caisse (gratuit!) et la poubelle unique, faisaient références, et que le contenu de celle-ci était condamné à l'enfouissement.



C'est alors que les directives européennes sont présentées, comme les lois «dites» du Grenelle de l'Environnement. L'importance de trier ses déchets afin de répondre favorablement à ces lois, mais aussi dans le but de recycler afin de faire des économies de matières premières, favoriser la création d'emplois, tout en limitant notre impact environnemental.

La préservation de notre cadre de vie pour nous, pour les générations futures, est une nécessité absolue. Nos ambassadeurs juniors ont conscience que l'on peut agir chacun en respectant la nature, sans y jeter des emballages et en appliquant le geste simple du tri écologique des déchets.

Après une introduction à la nécessité de produire moins de déchets, en appliquant des gestes faciles (consommer l'eau du robinet, ne pas gaspiller l'alimentation, le papier, ...) et de l'intérêt d'être malingre et de produire moins de déchets, les explications se poursuivent avec la présentation des équipements. Après un nouveau rappel des consignes de sécurité, et l'obligation de s'équiper d'une charlotte pour des questions d'hygiène, d'un casque et d'un boudrier, cette fois pour la sécurité lors de la visite.

- **Un public hétéroclite, à la recherche d'une culture environnementale...**



Durant l'année 2013, les visiteurs sensibilisés sur l'ensemble des équipements du SEVADEC (centre de tri, unité de biométhanisation, ainsi que sur les 8 déchèteries) se composent ainsi :

D'une part des **élèves des établissements primaires publics et privés du territoire**: l'école du Centre de Marck, Abel Mobailly de Coquelles, Saint-Folquin, de Zutkerque,... et dans le cadre du marché d'exploitation des déchets d'emballages de la Terre des 2 Caps : les écoles primaires de Marquise, Réty, de Ferques, ...

Les **collégiens**: de Vadez, de Jean Macé, Vauban, ... de Calais, les Argousiers de Oye-Plage, le collège du Brédenarde d'Audruicq, le collège de l'Europe d'Ardres, le collège Prinsentuin de Breda (Pays-Bas)...



Egalement les **lycéens** de Jean Bosco de Guînes, du lycée Sophie Berthelot de Calais, Ribot de Saint-Omer... Enfin comme chaque année, les **étudiants** de la filière DEUST de l'Université du Littoral de Calais, de Boulogne et de Lille, ainsi que les BTS du lycée agricole de Coulogne, ...

Outre le milieu scolaire, d'autres partenaires s'ajoutent à cette liste non exhaustive de nos nombreux visiteurs à l'image; de l'organisme IOA Formation, PIF (**P**artenaire **I**nsertion **F**ormation de Calais (structure agissant en faveur de l'emploi et la formation), l'IRSFI, la Croix Rouge, Unis-Cités, la DIRN (Direction Interdépartementale des Routes du Nord, le personnel et résidents du CHRS de Marquise, les locataires de la résidence de l'Yser de Calais, l'association ATCL (association territoriale des cadres locaux),...

Enfin le service communication du SEVADEC se félicite en cette année 2013 de recevoir, un visiteur reconnu dans le domaine artistique; le **Channel scène nationale**, le directeur et le personnel, une équipe très intéressée par les questions environnementales. Nous pouvons nous réjouir de cette heureuse rencontre entre deux références nationales, l'une dans le domaine culturel et artistique, l'autre dans le secteur des déchets.

• ... et une sensibilisation toujours aussi importante sur le terrain :

Comme les années précédentes, des actions de communication sont menées, dans les écoles primaires et les centres aérés, comme celui de la commune d'Ardres en ce mois de juillet 2013. Dans la majorité des cas, ces interventions impliquent également des **visites gratuites** de nos équipements, même si l'on peut toutefois regretter que le coût du transport pose un réel problème pour les petites structures.

La promotion du SEVADEC s'effectue également lors de grandes manifestations locales, comme durant le Comice agricole à Audruicq, en ce dimanche 17 mars 2013. La foule s'étant déplacée en masse, belle occasion de rappeler les consignes de tri (en association avec les services techniques de la CCRA, tout en y présentant l'intérêt de produire moins de déchets, en collaboration avec le service prévention.)

• **Semaine de sensibilisation au centre hospitalier de Calais :**



Du 11 au 15 mars 2013, le SEVADEC participa à une semaine de sensibilisation du personnel du centre hospitalier de Calais.

Plus de 300 personnes ont ainsi été sensibilisées au tri des emballages des contenants utilisés en milieu hospitalier. Médecins, infirmières, administratifs ont écouté avec attention les conseils prodigués par les agents préventeurs et le responsable de la communication du SEVADEC.

Cette campagne de sensibilisation s'est achevée quelques semaines plus tard, par la venue sur notre site, à trois dates différentes, de membres du personnel du centre hospitalier de Calais.

• **2 nouvelles journées «Portes Ouvertes» :**

La quasi totalité du public est consciente que la préservation de l'Environnement est une nécessité pour tous.

2013, est également une année durant laquelle s'est déroulée **deux journées « Portes Ouvertes »** la dix-huitième et dix-neuvième ; le samedi 1er juin 2013 et le **vendredi 22 novembre 2013**. Cette dernière est sans conteste, l'une des trois meilleures affluences de notre histoire, pour une manifestation de ce type.



Les habitants du territoire du SEVADEC ont été invités l'espace d'une journée, à visiter gratuitement les installations de notre collectivité, et à appréhender les bonnes méthodes de tri à la maison. Une distribution gratuite de compost fut réalisée. Nul doute que cette opération a favorisé l'affluence du public durant cette journée. Fait important à souligner, c'est la première fois que le SEVADEC ouvrait ses portes en pleine semaine.

Outre, l'accueil du public et l'intervention à l'extérieur, le SEVADEC communiqua sous une forme particulière, en cette fin d'année 2013.

• **Une communication transversale :**



Soucieux de se faire (re)connaître davantage auprès des habitants, le SEVADEC s'est lancé en cette fin d'année 2013, dans le **marquage des bennes de déchèteries**. Chauffeurs du *Syndicat d'Elimination et de Valorisation des Déchets du Calaisis* et prestataires transporteront désormais notre parc de bennes, avec le nom de notre entité et notre logo. Occasion de rappeler que SEVADEC est sur le chemin de la «Tri Attitude.»

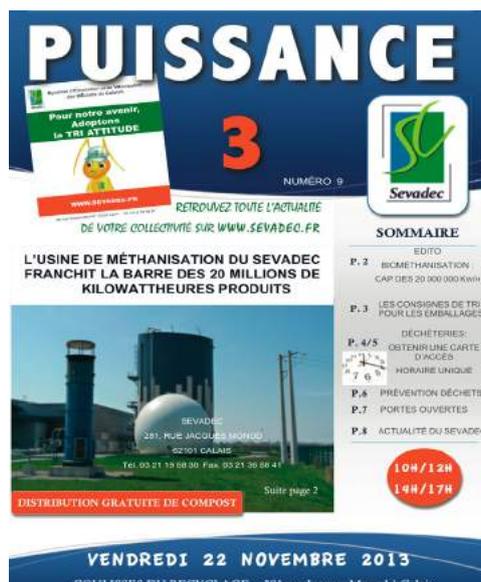
Une fin d'année riche en évènements et une grande fierté pour le SEVADEC: ses élus, ses agents, et ses habitants. En effet, en cette fin d'année 2013, le **Ministère de l'Environnement** contactait notre syndicat, afin de réaliser un **film sur les emplois d'avenir**. Ainsi, un documentaire retraçant le parcours et l'activité des agents recrutés en contrat «emploi avenir» fut tourné sur le site Monod à Calais.

Le SEVADEC est indubitablement une **référence nationale** dans la gestion des déchets. Nul doute que cette **efficience environnementale**, explique l'attention portée à notre entité.

• **Une nouvelle parution du «Puissance 3» :**

L'année 2013 est marquée comme les années précédentes par la diffusion sur l'ensemble des foyers des 63 communes du territoire du SEVADEC, d'un bulletin d'information.

« **PUISSANCE 3** » n°9, édité en novembre, à 70.000 exemplaires, reprenait comme informations principales: le cap du 20 millionième kilowattheure produit depuis 2007. Outre, le rappel des consignes de tri, il fut question d'y présenter l'horaire unique en déchèteries, et la promotion de la journée «Portes Ouvertes» du 22 novembre 2013.



• La gestion du site internet du SEVADEC : www.sevadec.fr

Outre le support papier, le SEVADEC a lancé depuis 2010, un site internet sur la toile, à cette adresse : www.sevadec.fr

Les Français utilisent de plus en plus internet, et les habitants du territoire du SEVADEC n'y font pas exception. Ainsi, les administrés de notre collectivité s'informent davantage sur les horaires des déchèteries, le moyen d'acquérir une carte de déchèterie, le tri écologique : rubrique « comment trier ? », et puis sur l'organisation des journées Portes Ouvertes, enfin la rubrique : comment découvrir les coulisses du recyclage.

Les internautes aiment à consulter, lecture en ligne nos périodiques diffusés sur notre territoire « **Tri Habitude Info** » et le « **Puissance 3** ». L'ensemble de nos parutions est d'ailleurs en ligne (du premier magazine en 2004 jusqu'aux plus récents.)

Le public est également à la recherche d'une information rapide et futée, comme le moyen d'acquérir un compost gratuit et de qualité.

Ainsi « sevadec.fr », est bel et bien inscrit dans la mémoire collective, un support incontournable, véritable reflet de notre collectivité afin d'y mettre en avant nos actions de communication.



2013, reste une année importante, car un vent de modernisation souffle afin de rajeunir notre outil de communication.

En effet, en ligne depuis décembre 2009, il est bon d'envisager une mise à jour total du site de notre syndicat.

Pour l'heure, sevadec.fr est actualisé quotidiennement depuis sa mise en activité sur la toile La nouvelle mise à jour présentée en ce mois de décembre 2013, étoffera notre site web d'une version davantage interactive.

Fin 2013, www.sevadec.fr représente 132 359 pages visitées, 41 225 connexions dont 30 320 visiteurs uniques. S'agissant d'un site institutionnel et non marchand, les chiffres sont intéressants à présenter. Le temps de connection est en moyenne de 2 minutes 52 secondes.

Les rubriques les plus consultées sont : «Documentation («Puissance 3» et «Tri Habitude Info»), «les déchèteries», «l'historique», «comment trier ?», «les élus», «nos visiteurs, nos hôtes».

10. Le lexique

~ Les types de déchets

Tableau synoptique sur la composition des déchets municipaux gérés par les collectivités locales⁽³⁾

Déchets de la collectivité - déchets des espaces verts publics - déchets de voirie, marchés - déchets de l'assainissement (boues d'épuration)	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = déchets produits par les ménages et les activités économiques collectés par le service public d'élimination des déchets	
	Déchets occasionnels Ensemble des déchets provenant des déchèteries	Ordures Ménagères et Assimilées (OMA) = déchets « de routine »
		<table border="1"> <tr> <td> Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires) </td> <td> Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre </td> </tr> </table>
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) = Déchets collectés en mélange (poubelles ordinaires)	Déchets collectés séparément soit en porte à porte, soit en apport volontaire <ul style="list-style-type: none"> • déchets fermentescibles • déchets d'emballages (PET, PEHD, ELA, métaux, cartons, papiers, EMR) • verre 	

Source : CGDD complété par SEVADEC⁽³⁾

Biodéchets⁽⁴⁾ : déchets biodégradables solides pouvant provenir des ménages composés des déchets alimentaires, des déchets verts ou déchets de jardin, des papiers et cartons.

Déchets verts : résidus d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts.

D.E.E.E. = Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques : déchets incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques. Ils comprennent, par exemple, les produits «blancs» (électroménagers), les produits «bruns» (TV, vidéo, radio, hi-fi) et les produits «gris» (bureautique, informatique). Ils font l'objet d'une filière adaptée depuis le 31/12/2006.

Déchets fermentescibles⁽⁴⁾ : déchets composés exclusivement de matière organique biodégradable. Il est susceptible d'être traité par compostage ou méthanisation.

Déchets inertes⁽⁴⁾ : déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Déchets Spéciaux : déchets qui, en raison de leur composition ou de leurs propriétés, présentent un danger pour la santé humaine ou pour l'environnement.

On distingue :

- **D.D.S. = Déchets Diffus Spécifiques** : déchets produits par les ménagers tels que les aérosols, les produits de jardinage, les produits de bricolage, etc.
- **D.A.S.R.I. = Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux** : déchets d'activités de soins qui peuvent présenter des risques infectieux, chimiques, toxiques, radioactifs.

Déchets ultimes : déchets qui ne sont plus valorisables, ni par recyclage, ni par valorisation énergétique. À ce titre, ils sont réglementairement les seuls à pouvoir être stockés (enfouis) dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND).

E.L.A. = Emballages Liquides Alimentaires (brique de lait ou jus de fruits)

E.M.R. = Emballages Ménagers Recyclables : emballages alimentaires en carton fin et léger (pâquets de gâteau, suremballade de yaourts).

J.R.M. = Journaux, Revues, Magazines

P.E.H.D. = **PolyÉthylène Haute Densité** : matière plastique opaque utilisée dans la fabrication d'emballages (flacons de produits ménagers et recyclables comme des tuyaux, des contreforts de chaussures, des bidons,...)

P.E.T. = **PolyÉthylène Téréphtalate** : matière plastique pour fabrication de bouteilles

transparentes et recyclables en nouvelles bouteilles, barquettes, fibres textiles, rembourrage de couettes, oreillers, anoraks et peluches.

Tout venant : déchets ménagers en mélange ne pouvant être déposés dans bacs du fait de leur taille. Ces derniers sont apportés en déchèteries.

~ Les types de collectes

Collecte⁽⁴⁾ : ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.

Collecte en porte à porte⁽⁴⁾ : mode d'organisation de la collecte dans lequel le contenant est affecté à un groupe d'utilisateurs nommément identifiables; le point d'enlèvement est situé à proximité immédiate du domicile de l'utilisateur ou du lieu de production des déchets.

Collecte par apports volontaires⁽⁴⁾ : mode d'organisation d'une collecte dans lequel un «contenant de collecte» est mis à la disposition du public : colonne, conteneurs spécifiques sur des espaces publics, déchèteries, etc. La collecte sélective s'applique aux déchets ménagers.

Collecte séparée⁽⁴⁾ : Collecte de certains flux de déchets, préalablement séparés par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique.

~ Usine de biométhanisation

Centre de valorisation organique (CVO) : appelé également usine de biométhanisation.

Méthanisation⁽⁴⁾ : Transformation des matières organiques par «fermentation anaérobie» (raréfaction d'air) et «digestion», celle-ci conduit à la production de biogaz (essentiellement constitué de méthane) et d'un digestat éventuellement utilisable (selon sa qualité) après compostage.

Biométhanisation : procédé de transformation de la matière organique par un ensemble de micro-organismes, en l'absence d'oxygène (anaérobie). Ce phénomène s'accompagne de la production de «biogaz», mélange gazeux combustible, et d'un résidu appelé «digestat».

Digesteur : contenant dans lequel vont fermenter les biodéchets.

~ Autres définitions

Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) : centre dans lequel on enfouit les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne peuvent plus être réduits d'avantage ou encore les déchets parmi lesquels toute matière valorisable a déjà été récupérée.

Haute Qualité Environnementale (HQE)⁽⁴⁾ : démarche visant à réduire les impacts sur l'environnement des bâtiments lors de leur construction, de leur rénovation et de leur usage.

Refus de tri⁽⁴⁾ : déchets non récupérés à l'issue du tri industriel et manuel. Ils font l'objet d'un traitement ultérieur.

Valorisation⁽⁴⁾ : terme générique recouvrant le réemploi, la réutilisation, la régénération, le recyclage, la valorisation organique ou la valorisation énergétique des déchets.

Notes complémentaires :

⁽¹⁾ Recensement 2008 de l'INSEE en vigueur au 1^{er} janvier 2011, appliqué en 2012 au SEVADEC car la déclaration des collectivités s'est faite fin 2011

⁽²⁾ Moyenne nationale, données de l'ADEME

⁽³⁾ Tiré du *Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets* du ministère chargé de l'environnement en partenariat avec l'ADEME de Mai 2012

⁽⁴⁾ Définitions provenant du site de l'ADEME : www.ademe.fr

SYNDICAT D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS DU CALAISIS

281 , rue Jacques Monod
B.P 20
62101 Calais cedex
Tél. 03 21 19 58 34
Fax. 03 21 36 58 41